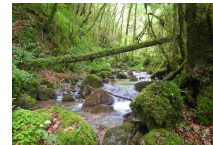




2014

ÉTAT DES LIEUX PRÉALABLE
1^{ère} RENCONTRES
CANYONISME & ENVIRONNEMENT
EN RHÔNE-ALPES

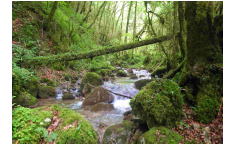




Mountain Wilderness

Table des matières

Introduction.....	3
Les première rencontres « Canyonisme et Environnement en Rhône Alpes ».....	3
L'activité « canyonisme » : une activité 100% montagnarde.....	4
L'activité « canyonisme » et ses questions environnementales.....	5
Croisement des bases de données « canyons » et « milieux naturels remarquables » en Rhône Alpes.....	7
Les bases de données utilisées.....	8
Les cartes réalisées et leur analyse.....	9
Etat des lieux de la prise en compte de l'environnement dans l'activité.....	12
Les acteurs en présence.....	12
Méthodologie.....	14
La formation des pratiquants et des encadrants.....	15
Les outils et actions pour sensibiliser et informer les pratiquants.....	18
Les actions menées en canyon en faveur de l'environnement.....	21
Les aménagements et actions destinés à rendre la pratique moins impactante.....	22
Conventionnement et réglementation de la pratique.....	24
Messages entre pratiquants.....	26
Lecture critique de la bibliographie au sujet de l'impact du canyonisme sur le milieu naturel.....	27
La bibliographie disponible.....	27
Les fiches de lecture par TEREEO.....	28
Les conclusions de l'analyse critique.....	28
Annexes.....	29
• Annexe 1 : Les 60 canyons de Rhône-Alpes faisant l'objet de plusieurs reconnaissances en tant que « milieux naturels remarquables »	
• Annexe 2 : Bibliographie globale (utilisée par Vincent Martin)	
• Annexe 3 : Liste des personnes enquêtées par Vincent Martin	
• Annexe 4 : Feuille de présence à la réunion « gestionnaires de milieux naturels » du 3 juin 2014	
• Annexe 5 : base de données des canyons réglementés de Rhône Alpes	
• Annexe 6 : rapport du cabinet Tereo – lecture critique de la bibliographie au sujet de l'impact du canyonisme sur le milieu naturel	



Mountain Wilderness

INTRODUCTION

Hélène Luczyszyn, hydro-écologue, administratrice de Mountain Wilderness France

Les premières rencontres « Canyonisme et Environnement en Rhône Alpes »

Les 18 et 19 octobre 2014, l'association Mountain Wilderness France, en partenariat avec la Fédération Rhône Alpes pour la Protection de la Nature (FRAPNA) et l'Association Rivière Rhône Alpes (ARRA), ont organisé dans le Sud Grésivaudan les premières rencontres « canyonisme et environnement en Rhône Alpes ». Cet événement, « pilote » à l'échelle nationale, avait pour objectifs :

- d'abord d'améliorer l'inter-connaissance des acteurs du canyonisme et de la gestion et protection des milieux aquatiques et de mieux comprendre « qui fait quoi ? » en canyon ;
- et également de faire le point sur la connaissance des incidences du canyonisme sur le milieu naturel et sur les initiatives et outils existants pour leur prise en compte dans l'activité.



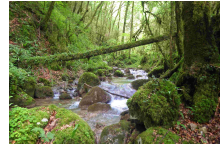
Ces rencontres ont par ailleurs été envisagées dès le début comme **une étape dans le processus de « rapprochement »** de ces différents mondes d'acteurs du canyon, dans la perspective d'initier un travail en commun à différentes échelles (nationale, de la région et des massifs de Rhône-Alpes).

Dès fin 2012, les acteurs les plus directement concernés ont été associés au projet à travers un « comité de pilotage » : les fédérations sportives (FFME, FFS, ...), les syndicats professionnels (SNGM, SNAPEC, SNPSC, SNAM, ...) et d'autres acteurs (le site descente-canyon.com, l'Association Française de Canyon, le centre de formation du CREPS de Vallon Pont d'Arc, les partenaires institutionnels, ...). Ce comité s'est réuni à plusieurs reprises : avril 2013 (Grenoble), septembre 2013 (Lyon), mars 2014 (Grenoble) et juin 2014 (Grenoble). Il se réunira une nouvelle fois pour tirer le bilan et envisager les perspectives suites aux rencontres, début 2015.

Des actes des rencontres du 18 et 19 octobre sont également en cours de publication (diffusion prévue début 2015).

L'objet du présent rapport est de rassembler les éléments de synthèse travaillés par Mountain Wilderness (et le bureau d'étude Tereo) en préparation des rencontres d'octobre 2014. Ce travail a été réalisé de fin 2012 à l'automne 2013, essentiellement en 3 étapes :

- première étape de **rassemblement de la bibliographie** au sujet des incidences du canyonisme et croisement des bases de données canyons et reconnaissance de milieux naturels en Rhône Alpes, par Hélène Luczyszyn, hydro-écologue administratrice de Mountain wilderness France,
- deuxième étape **d'enquêtes et d'état des lieux de la prise en compte de l'environnement** dans l'activité, via le stage de Vincent Martin au sein de Mountain Wilderness, de février à juillet 2014,
- dernière étape **d'analyse critique experte de la bibliographie** au sujet des incidences du canyonisme sur le milieu naturel, via une prestation confiée au cabinet d'hydro-écologie TERE0 (Anne Dos-Santos).



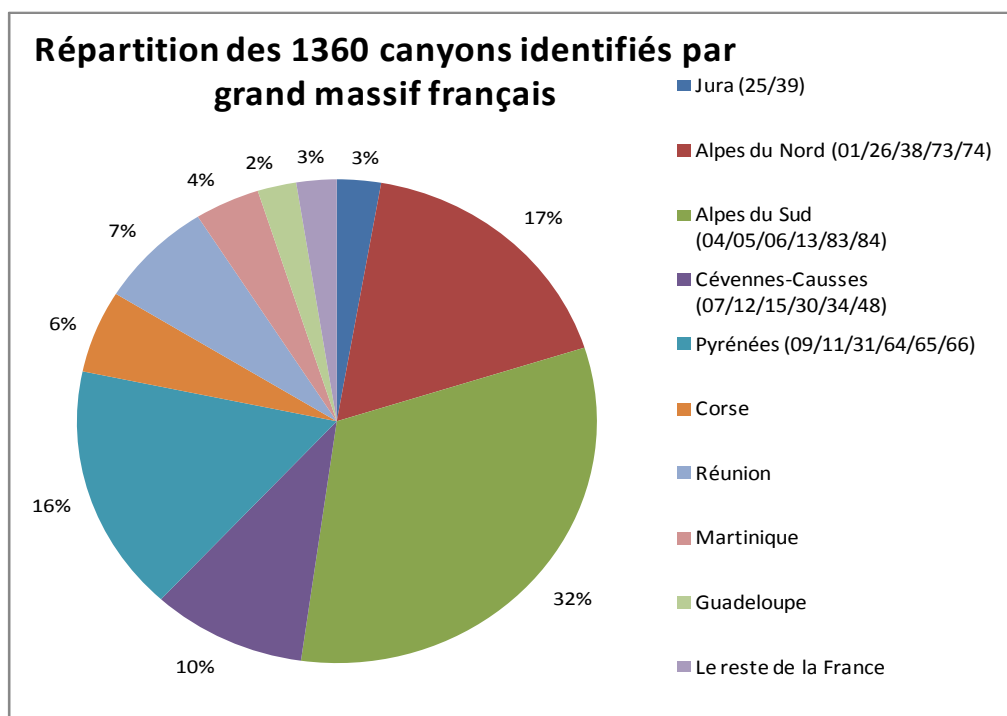
Mountain Wilderness

L'activité « canyonisme » : une activité 100% montagnarde

Le principe même de l'activité canyonisme est de se pratiquer sur **des cours d'eau de montagne, présentant une certaine pente**. C'est ce qui la différencie de la « randonnée aquatique » qui peut se pratiquer sur des cours d'eau de piémonts et plaine (et ne nécessite pas, en conséquence, de matériels spécifiques de descente sur corde).

La base de données des canyons français (« RES canyon ») recense **1360 canyons** (données 2012), qui se répartissent de la manière suivante par massifs :

Région géographique	Nb canyons
Jura (25/39)	37
Alpes du Nord (01/26/38/73/74)	236
Alpes du Sud (04/05/06/13/83/84)	437
Cévennes-Causse (07/12/15/30/34/48)	131
Pyrénées (09/11/31/64/65/66)	224
Corse	75
Réunion	98
Martinique	55
Guadeloupe	33
Le reste de la France	34
Total	1360





Mountain Wilderness

L'activité « canyonisme » et ses questions environnementales

Toute activité humaine est susceptible d'avoir un impact sur l'environnement. En France et plus généralement en Europe, les « règles » environnementales s'écrivant pour la plupart à l'échelle de nos instances européennes, quasiment toutes les activités doivent se conformer à une réglementation environnementale : les aménagements « mangeurs » d'espaces naturels, les rejets polluants, les prélèvements de ressources naturelles (du gravier, au bois... en passant par l'eau...), les bâtiments, les transports, etc. On peut bien sûr penser que les règles sont mal faites, insuffisantes, incohérentes ou au contraire trop restrictives, qu'elles ne sont pas respectées correctement, ... mais aussi leur accorder a minima qu'elles empêchent « de faire n'importe quoi » avec notre environnement naturel. Bien sûr aussi, quand il s'agit de changer nos pratiques individuelles, on a vite fait de penser, que si on est les seuls à respecter la règle, la règle ne sert pas à grand chose... ou bien que d'autres activités sont plus impactantes que la nôtre ! Et plus on ouvrira la zone de comparaison (à l'échelle du massif, de la région, de la planète...) et plus on trouvera des activités bien plus impactantes que la nôtre ... Faut-il pour autant se déresponsabiliser en tant que pratiquant de sport de nature ?

Ce préambule fait, revenons aux canyons ... **Un canyon n'est pas un milieu naturel banal, c'est au contraire un milieu particulièrement intéressant d'un point de vue écologique.** Essentiellement pour trois raisons qui lui sont bien spécifiques et expliquent donc son intérêt particulier :

1. c'est un **milieu aquatique / humide**, et de manière générale, les milieux aquatiques et les zones humides sont des écosystèmes riches, et qui ont souffert et souffrent encore de nombreuses atteintes¹ ;
2. le canyon se caractérise par la **proximité de différents milieux (« biotopes ») variés** : eau stagnante, eau courante, zones humides riveraines, falaises, forêts... ; on peut parler d'« écotone », c'est-à-dire d'un écosystème « lisière » cumulant les biodiversité (l'intérêt) des différentes unités qui le composent (à l'extrême inverse, on imagine un désert immense et homogène !) ;
3. parce qu'encaissé et difficile d'accès, le canyon est par nature, à la base, **un milieu très peu ou pas du tout fréquenté par l'Homme, très naturel** (non ou très peu altéré du point de vue physique), **bref un milieu très « sauvage »**, qui peut constituer une « zone refuge » ou une « zone de tranquillité » (ou « wilderness ») pour un certain nombre d'espèces, aquatiques, amphibiens ou terrestres.

Ces raisons font que même sans savoir quelles espèces recèlent chaque canyon, il est légitime de se poser la question de l'impact du canyonisme sur ces milieux originaux, qui « par nature » sont **des « réservoirs de biodiversité/tranquillité »**. Par ailleurs, si certains canyons peuvent subir l'impact d'autres activités (barrage, prise d'eau, pollution, pêche ...), il faut savoir reconnaître que **souvent, le canyonisme est la seule activité ou l'activité la plus « pressante » que subit le canyon**. Pour autant, il est essentiel, et les débats au moment des rencontres d'octobre 2014 l'ont bien souligné, de **resituer/relativiser l'impact de cette pratique dans le cadre plus global du bassin versant entier** du canyon : car il est aussi vrai que les parcours pratiqués sont le plus souvent très courts, que les linéaires concernés sont souvent infimes, même si l'on se place par rapport à l'ensemble des réseaux hydrographiques « de têtes » de bassin versant. A titre d'illustration, quelques chiffres :

- l'ensemble du réseau hydrographique de Rhône Alpes (incluant les plus petits ruisseaux, même intermittents) = environ **16 000 km** ; ensemble des ruisseaux de rang 1 (= « têtes de bassin versant », auxquels appartiennent une bonne partie des canyons pratiqués) = environ **8 000 km** ;
- nombre de canyons pratiqués en Rhône Alpes = environ **360** quel que soit l'intensité de pratique ; ce nombre tombe à **moins de 100 canyons** si l'on ne retient que ceux avec un certain intérêt (donc une fréquentation moyenne à importante) ; **longueur moyenne du canyon pratiqué en Rhône Alpes = 930 m²** ;
- l'ensemble des linéaires de canyons pratiqués en Rhône-Alpes représente donc **moins de 5% des linéaires de**

¹ En France, de l'ordre de 50% des zones humides ont disparu ...et les cours d'eau sans atteinte physique, « sauvages », n'existent quasiment plus.

² Données issues des bases de données du site « descente-canyon.com » (Bertrand Hauser, sept. 2014).



Mountain Wilderness

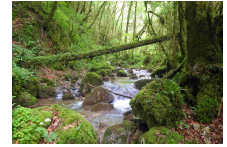
cours d'eau « têtes de bassin versant ».

Enfin, pour finir ce préambule à propos des questions d'impact sur le milieu naturel « canyon », à la remarquable diversité de biotopes intrinsèques au canyon, source de biodiversité évoquée plus haut, il faut ajouter **l'extrême diversité de types de canyons !** Donc d'« écosystèmes canyons ». Car si le pratiquant appréhende et apprécie cette diversité, qui rend la pratique plus ou moins technique, plus ou moins aquatique, plus ou moins ludique, plus ou moins froide, plus ou moins sportive selon les canyons... elle correspond bien également à **une grande diversité d'écosystèmes. Cet élément rend forcément complexe l'édiction de règles de « bonne pratique »**, puisque s'il est possible de donner des règles générales communes, chaque type de canyon accueillant des habitats et des espèces spécifiques, peut appeler des règles spécifiques... Néanmoins, un moyen de ne pas tomber immédiatement dans « un cas par cas » complexe ou prétexte à ne rien faire, serait de **donner des préconisations/règles par « habitat »**³. On peut en effet penser que le nombre d'habitats sensibles par grande région biogéographique (Alpes du Nord, Jura, Corse, Alpes du Sud, Cévennes, ...) soit dans un nombre suffisamment réduit (quelques-uns, une dizaine ?) pour qu'un groupe d'experts (des oiseaux, de la flore, de la faune aquatique, ...) réuni par région puisse donner au moins une première base d'un « **code de bonnes pratiques** » par habitat.

L'enjeu est aujourd'hui, il me semble, que l'ensemble des acteurs de la problématique (fédérations sportives, syndicats de professionnels, gestionnaires de cours d'eau et milieux naturels, partenaires de ces deux mondes d'acteurs...) **se donnent les moyens, communs, d'un travail partagé, robuste scientifiquement**, qui aboutissent, enfin !, à des éléments consensuels, par exemple par grande région bio-géographique⁴... Car force est de constater que jusqu'à présent, l'ensemble des acteurs sont d'accord sur bien peu de choses quand on aborde le sujet de l'impact de l'activité canyonisme... et qu'il est dommage que cela limite ce que tous les pratiquants ayant une sensibilité environnementale (et je suis convaincue qu'ils constituent la grande majorité des pratiquants) pourraient faire pour limiter leur impact. J'entends en effet depuis des années ces pratiquants me dire : « pour respecter, il faut connaître... on a envie de mieux connaître le milieu dans lequel on évolue... ». Alors, donnons-nous les moyens !

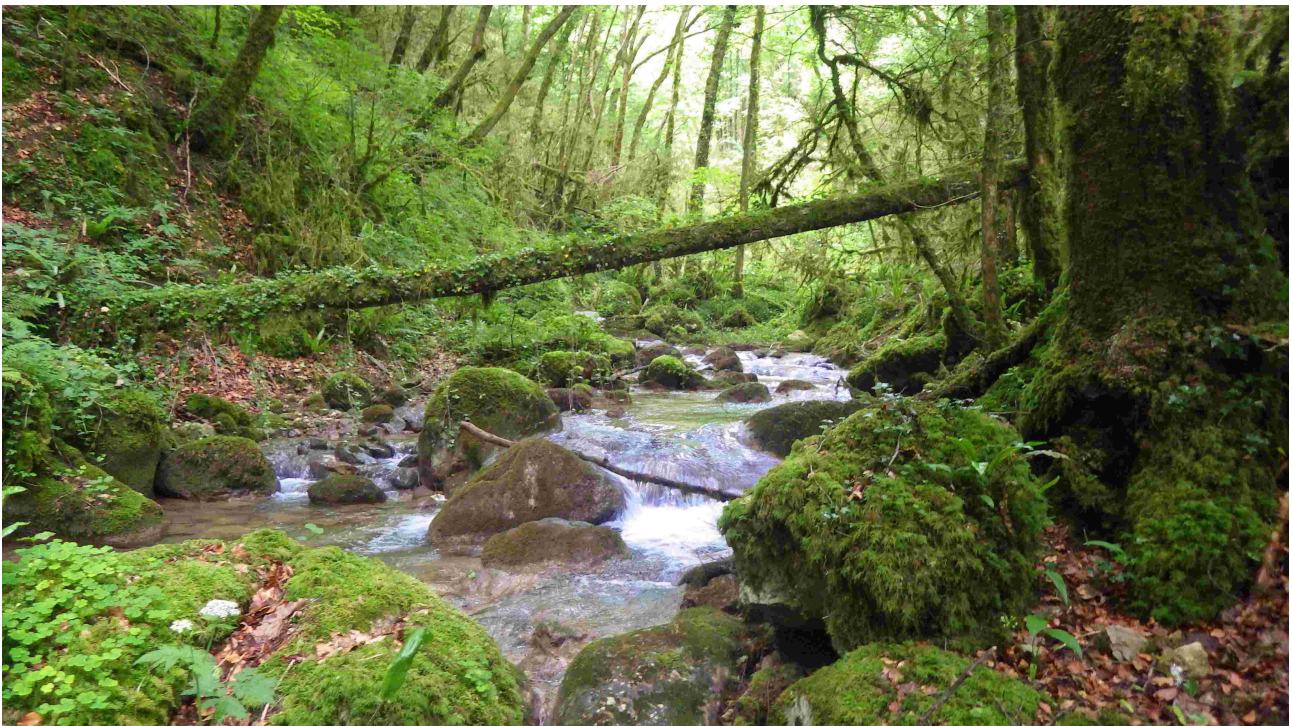
3 On peut définir l'« habitat » comme une unité écosystémique présentant une certaine homogénéité de biotopes (substrat ou sol, humidité ou hauteur d'eau et vitesse, etc) et d'espèces ; par exemple : les cascades de tuff, les secteurs de radiers courants, les vasques profondes, les ressauts de gros blocs, les marges végétalisées du canyon (ripisylve), la forêt de talus (hêtraie-sapinière, chenaie, ...), les zones humides riveraines, ...

4 Car il paraît dommage et gaspilleur d'énergie et d'argent que de réfléchir sur ces questions transversales par canyon et avec à chaque fois, une partie seulement des acteurs... On arrive inmanquablement alors à un diagnostic non partagé donc incapable de constituer la base d'une évolution de pratique et de perception. Voir à ce sujet plus loin l'analyse de la bibliographie sur le sujet.



CROISEMENT DES BASES DE DONNÉES « CANYONS » ET « MILIEUX NATURELS REMARQUABLES » EN RHÔNE ALPES

Hélène Luczyszyn, hydro-écologue, administratrice de Mountain Wilderness France



Simon Allonneau

Sans prétendre qualifier l'environnement naturel des canyons, ce travail visait à dresser un tableau de l'insertion des canyons pratiqués en Rhône-Alpes au sein de l'ensemble des périmètres qualifiant de manière générale les espaces naturels remarquables.

En France, ces espaces naturels remarquables sont en effet qualifiés par :

- leur insertion dans de **vastes espaces « labellisés »** : les Parcs Naturels, régionaux et nationaux,
- une panoplie de **zonages de reconnaissance** de l'intérêt naturel, pour les espaces naturels au sens large (ZNIEFF, ZICO, etc), reconnaissances n'ayant pas de valeur réglementaire,
- une panoplie de **zonages réglementaires** pour les espaces naturels au sens large (réserve naturelle, arrêté de protection de biotope, habitat Natura 2000, ...) ou spécifiques aux milieux aquatiques (« réservoirs de biodiversité » et « zones de frayères » par exemple).

Ce paragraphe présente une synthèse rapide de l'analyse croisée des bases de données « canyons de Rhône Alpes » et « zonages environnementaux de Rhône Alpes ».



Mountain Wilderness

Les bases de données utilisées

Nous avons croisé 2 bases de données cartographiques (sous format SIG⁵) :

- la **base de données nationale des canyons** (« RES canyon »), transmise par Claire Lagache de la FFS, dont nous avons extrait uniquement les canyons rhonalpins,
- la **base de données des espaces naturels remarquables** (divers zonages) disponible auprès de la DREAL Rhône Alpes.

Base de données des canyons :

Elle contient les champs suivants : département, commune, nom du canyon et coordonnées X et Y.

Elle ne contient pas d'informations sur la pratique du canyon, ni sur son intérêt.

Elle paraît très complète, même si quelques sites peuvent manquer, très peu fréquentés ou tout nouvellement équipés.

Elle totalise **268 canyons en Rhône-Alpes**.

Base de données des espaces naturels remarquables :

Il s'agit en fait d'un ensemble de tables SIG, une table pour chaque type de label, reconnaissance ou zonage réglementaire.

Nous avons ainsi exploité les tables suivantes :

- Parcs naturels : nationaux (PNN) (zone centrale « zc » et zone périphérique « zp ») et régionaux (PNR),
- Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) de type 1 (espaces ciblés),
- Sites Natura 2000 (SIC : site d'intérêt communautaire et ZSC : zone spéciale de conservation),
- Réserves biologiques de l'ONF (RB-ONF),
- Réserves Naturelles Nationales (RNN),
- Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB),
- Réservoirs biologiques⁶ (inscrits au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux - SDAGE - du bassin Rhône-Méditerranée).

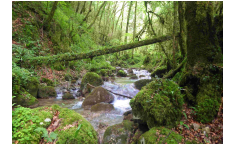
Concernant les « zones de frayères »⁷ définies dans chaque département, nous avons également examiné leur recoupement avec la base canyons, mais finalement décidé de ne pas l'exploiter étant donné la grande différence de traitement de ce zonage d'un département à l'autre de Rhône-Alpes.

D'autres zonages ont été examinés mais finalement non retenus car n'interférant avec aucun canyon de Rhône Alpes.

⁵ Système d'Information Géographique.

⁶ L'article R. 214-108 du code de l'environnement définit ainsi les **réservoirs biologiques** comme " les cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux qui jouent le rôle de réservoir biologique au sens du 1° du I de l'article L. 214-17 sont ceux qui comprennent une ou plusieurs zones de reproduction ou d'habitat des espèces de phytoplanctons, de macrophytes et de phytobenthos, de faune benthique invertébrée ou d'ichtyofaune, et permettent leur répartition dans un ou plusieurs cours d'eau du bassin versant. " Le réservoir biologique n'a ainsi de sens que si la libre circulation des espèces est (ou peut être) assurée en son sein et entre lui-même et les autres milieux aquatiques dont il permet de soutenir les éléments biologiques.

⁷ L'article L.432-3 du code de l'environnement réprime la destruction des **zones de frayères et des zones de croissances et d'alimentation de la faune piscicole** lorsque l'acte de destruction s'exerce en dehors de toute autorisation ou déclaration dont les prescriptions ont été respectées ou en dehors des travaux d'urgence.
Le décret no2008-283 du 25 mars 2008 précise les modalités techniques d'identification des zones de frayères et d'alimentation, ainsi que les procédures administratives qui doivent s'appliquer lors de l'identification.
L'arrêté ministériel du 23 avril 2008 fixe la liste des espèces à protéger (poissons de la première et de la seconde liste, crustacés de la seconde liste). L'article R. 432-1-1 distingue les trois inventaires départementaux à établir pour : 1. Les frayères susceptibles d'être présentes au regard de la granulométrie du fond du cours d'eau (approche probabiliste); 2. Les zones définies à partir de l'observation de la dépose d'œufs ou la présence d'alevins (approche déterministe); 3. Les zones d'alimentation et de croissance de crustacés (notamment Ecrevisses à pieds blancs).



Mountain Wilderness

Les cartes réalisées et leur analyse

Les cartes :

Diverses cartes ont été réalisées, à l'échelle régionale au 1/300 000ème ou par sous-secteur de la région (Nord-Est / Nord-Ouest / Sud-Est / Sud-Ouest). Très lourdes, elles ne peuvent pas figurer à ce rapport, mais peuvent être demandées à Mountain Wilderness (en téléchargement).

L'analyse par type de zonage :

L'outil SIG permet de croiser toutes les couches et donc d'établir des statistiques. Nous en avons tiré les éléments synthétiques suivants :

Canyons en PNR :

PNR	Nb canyons
BAUGES	20
CHARTREUSE	18
HAUT-JURA	6
MONTS D'ARDECHE	16
PILAT	1
VERCORS	46
Total général	107
	(soit 40% des canyons)

Canyons en PNN-zp :

PNN	Nb canyons
CEVENNES	4
ECRINS	7
VANOISE	10
Total général	21

Canyons en PNN-zc :

PNN	Nb canyons
ECRINS	2
Total général	2

Canyons en APPB :

APPB	Nb canyons
MONTCENIS ET VALLON DE SAVINE	1
PROTECTION DES OISEAUX RUPESTRES	5
Total général	6

Canyons en RNN :

RNN	Nb canyons
CARLAVEYRON	1
CONTAMINES-MONTJOIE	1
SIXT	1
Total général	3



Mountain Wilderness

Canyons de RA en RB (ONF) :

RB-ONF	Nb canyons
ARCHIANE (D')	1
MERDASSIERS_NANT_PAREUX (DES)	3
Total général	4

Canyons de RA en Natura 2000 :

Zone N2000	Nb canyons
AIGUILLES ROUGES	1
BASSE ARDECHE URGONNIENNE	4
CEVENNES ARDECHOISES	3
CONTAMINES MONTJOIE - MIAGE - TRE LA TETE	1
CRÊTS DU HAUT-JURA	2
FORETS ALLUVIALES, RIVIERE ET GORGES DE L'EYGUES	1
HAUT GIFFRE	1
HAUTS PLATEAUX ET CONTREFORTS DU VERCORS ORIENTAL	1
LES ARAVIS	4
MASSIF DE LA LAUZIERE	4
MASSIF DE LA MUZELLE EN OISANS - PARC DES ECRINS	2
MILIEUX REMARQUABLES DU BAS BUGÉY	2
PARTIE ORIENTALE DU MASSIF DES BAUGES	8
PELOUSES ET HABITATS ROCHEUX DU REBORD MERIDIONAL DU VERCORS	1
TUFFIERES DU VERCORS	2
Total général	37

(soit 14% des canyons)

Les ZPS (zones de protection spéciale) et ZSC (zones spéciales de conservation) ne sont pas des espaces protégés au sens strict, mais leur gestion (donc leurs usages) relève du DOCOB (document d'objectifs) réalisé par un comité de pilotage local, qui peut décider de réglementer certaines activités.

Canyons en ZNIEFF :

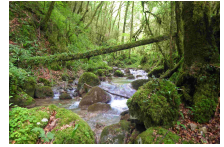
- **94 canyons en ZNIEFF de type 1 (soit 35% des canyons)**

Canyons en réservoirs

biologiques :

- **51 canyons en « Réservoirs Biologiques » (soit 19% des canyons)**

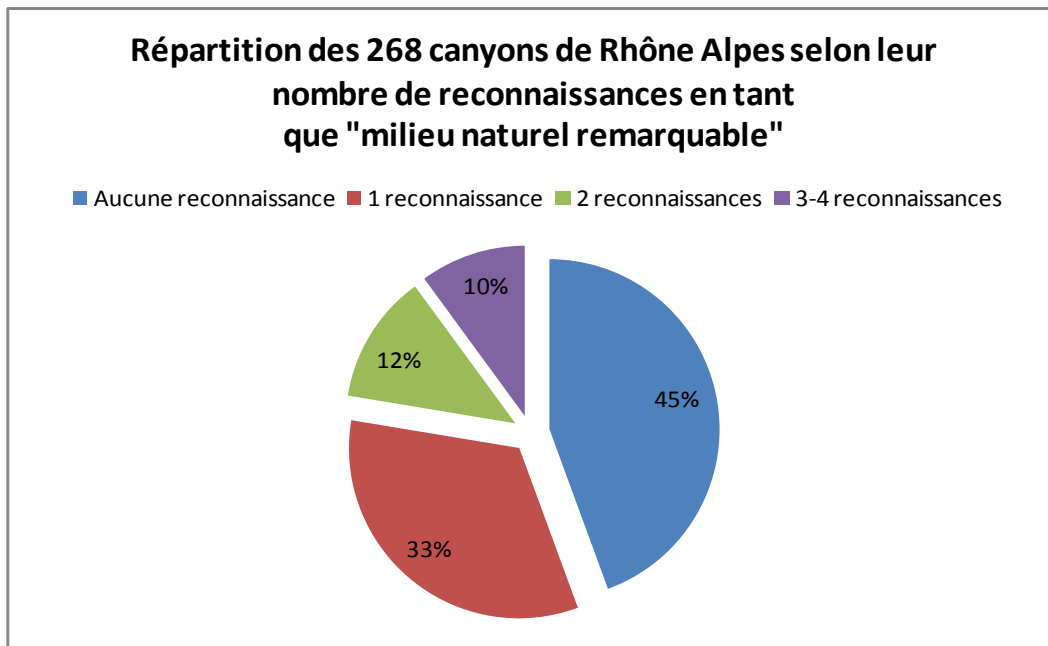
A noter que les réservoirs biologiques constituent un réseau de 532 tronçons de cours d'eau totalisant 5160 km en Rhône Alpes. A raison d'une longueur moyenne de 930m, les canyons de RA concerneraient donc environ 1% de ce linéaire.



Mountain Wilderness

L'analyse par canyon :

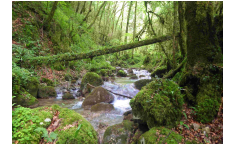
L'analyse par canyon nous permet d'établir la répartition suivante et d'identifier les canyons de Rhône Alpes avec le plus de zonages, parmi les zonages suivants : ZNIEFF de type 1, zone périphérique ou centrale de Parc national (PNN), zone Natura 2000, réserve biologique de l'ONF, réserve naturelle nationale (RNN) et réservoir biologique.



Ainsi, **22% des canyons rhonalpins, 60 canyons exactement, sont concernés par au moins 2 zonages** se répartissant par département de la manière suivante :

Dpt	Nb de Canyons les plus "reconnus" (+ de 2 reco*)
Savoie	18
Ain	10
Haute-Savoie	9
Ardèche	8
Isère	8
Drôme	7
Total	60

La liste des 60 canyons est donnée en **annexe 1**.



ETAT DES LIEUX DE LA PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT DANS L'ACTIVITÉ

Vincent Martin⁸, dans le cadre d'un stage au sein de Mountain Wilderness France



Vincent Martin

Les acteurs en présence

Les professionnels (SNAPEC, SNGM, SNPSC, SNAM)

Il existe 4 principaux syndicats de professionnels encadrant des activités canyonisme : le syndicat « escalade et canyonisme » (SNAPEC), le syndicat « spéléologie et canyonisme » (SNPSC), le syndicat des guides de montagne (SGM), le syndicat des accompagnateurs en montagne (SNAM) ; cette diversité de représentation résultant de l'histoire du développement de l'encadrement du canyonisme, qui s'est d'abord développé par l'implication de professionnels d'autres activités de montagne avant d'être petit à petit reconnu en tant que discipline et profession à part entière (cette évolution s'étant formalisée depuis peu avec la création du diplôme d'état de canyonisme).

Les fédérations sportives (FFME, FFS, FFCAM)

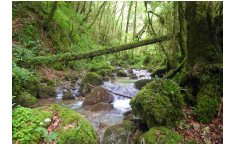
On retrouve un schéma similaire du côté des fédérations de pratiquants : la pratique s'est développée sous l'impulsion des fédérations pratiquant des activités proches du canyonisme, à savoir la spéléologie et l'escalade, et de manière générale les sports de montagne.

Ainsi, on retrouve principalement la Fédération Française de Montagne et d'Escalade (FFME), la Fédération Française de Spéléologie (FFS) et la Fédération Française des Clubs Alpains et de Montagne (FFCAM).

Actuellement, c'est la FFME qui est la fédération délégataire pour la gestion des sites de pratique de canyonisme.

Il est toutefois possible que cette situation évolue au fil du temps : une certaine volonté de travail en commun entre fédérations existe, qui se matérialise notamment à travers la Commission Canyon Interfédérale (CCI) au niveau national, depuis quelques années.

⁸ Stage de 5 mois de master 1 « Techniques, Sciences, Décisions » de Sciences Po Grenoble.



Mountain Wilderness

Les principaux autres acteurs du canyonisme

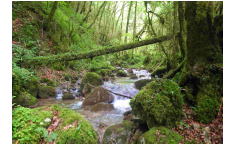
Il existe en outre une autre association d'envergure nationale regroupant des pratiquants de canyonisme (qu'ils soient déjà fédérés ou non) : l'Association Française de Canyon (AFC), qui se veut ouverte à tous les pratiquants, fédérés ou non.

Enfin, on peut citer le site internet collaboratif dédié à l'activité et très connu et fréquenté par les pratiquants : « Descente-Canyon.com », qui capitalise de nombreuses données sur les canyons et permet de nombreux échanges via ses forums.

Les organismes de formation d'encadrants professionnels

Concernant l'encadrement professionnel, la formation est assurée par les CREPS (CREPS de Vallon Pont d'Arc pour Rhône Alpes).

Du côté de la pratique en clubs, la formation des encadrants bénévoles est effectuée par les différentes fédérations et associations, avec entre autre l'Ecole française de canyon (EFC) mise en place par la FFS ou des modules spécifiques inscrits dans les cursus des autres fédérations, prévus pour former leurs encadrants et formateurs.



Mountain Wilderness

Méthodologie

Le travail de stage s'est appuyé sur :

- une analyse de la **bibliographie** (déjà capitalisée au sein de Mountain Wilderness par Hélène Luczyszyn) et des recherches complémentaires sur internet,
- des **enquêtes** (entretiens) auprès d'une quinzaine de représentants des structures de pratiquants et formations en canyonisme, et d'autres acteurs (du monde des environnementalistes),
- un **travail de compilation des réglementations** touchant les canyons de Rhône-Alpes.

Bibliographie et recherches sur internet

La bibliographie préalablement recherchée et regroupée par Mountain Wilderness et complétée dans le cadre du stage regroupe environ 80 documents répartis par sujet. Cette bibliographie est fournie en **annexe 2**.

Enquêtes auprès d'acteurs

- Questionnaire :

Afin de pouvoir conduire les entretiens, une grille d'entretien a été élaborée afin de balayer les différents aspects concernant la prise en compte de l'environnement dans les canyons, suivant 3 principaux axes : la sensibilisation, la formation et l'adaptation des activités à la préservation du milieu canyon.

- Personnes « ressources » interrogées :

Nous avons établi la liste des personnes à interroger dans l'optique de recueillir des informations de la part de l'ensemble des différents types d'acteurs. Nous nous sommes concentrés sur les principaux représentants et responsables (responsables d'associations, syndicats, organismes de formation, acteurs associatifs du monde de l'environnement,...).

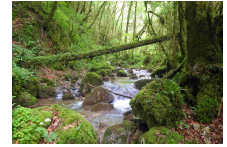
La liste des personnes enquêtées est donnée en **annexe 3**. D'autres personnes ont été contactées mais qui n'ont pas répondu à notre sollicitation.

- Réunion complémentaire avec des gestionnaires de milieux aquatiques (ou leurs partenaires) de Rhône-Alpes :

En complément à ces entretiens individuels et parce qu'il nous semblait intéressant qu'un échange entre ces acteurs puisse se faire, nous avons également organisé une réunion des acteurs environnementaux concernés par l'activité canyonisme. Cette réunion s'est tenue le 3 juin 2014 à Grenoble ; la liste des personnes qui y ont participé est donnée en **annexe 4**.

Elaboration d'une base de données des canyons faisant l'objet d'une réglementation en Rhône Alpes

Cette base a été réalisée à partir des informations recueillies essentiellement sur le site « descente-canyon.com », et de la lecture des différents arrêtés, municipaux ou préfectoraux. Elle est donnée en **annexe 5**.



Mountain Wilderness

La formation des pratiquants et des encadrants

Les formations professionnelles

-les anciennes formations :

Compte tenu du contexte historique de développement de l'activité canyonisme et de sa professionnalisation, il a existé par le passé un certain nombre de formations permettant l'encadrement de sorties canyon.

A l'origine, les professionnels de montagne ont commencé à encadrer le canyonisme sans formation spécifique autre que celle déjà acquise au travers des autres sports de montagne, du fait de la nouveauté de la discipline, qui dérivait des autres pratiques de montagne (escalade, spéléologie) ; au fur et à mesure du développement de l'activité, des formations ont pu être mises en place de façon complémentaire aux autres activités de montagne.

Si certaines professions se formaient déjà aux problématiques environnementales dans leur activité, il n'y avait pas (ou peu) de formation spécifique à l'environnement concernant le canyonisme.

Étant donné que le cursus de formation a évolué, un dispositif a été mis en place en 1995 afin d'accorder une reconnaissance des compétences d'encadrement de canyonisme à ceux qui n'avaient pas suivi les dernières formations, mais avait déjà l'habitude d'exercer en canyon sous d'anciennes prérogatives : c'est le cas pour un certain nombre d'accompagnateurs moyenne montagne, de guides ou encore des diplômés BEES escalade, spéléologie ou canoë-kayak, qui ont alors reçu une équivalence (l'attestation de qualification et d'aptitude « descente de Canyon », AQA) dans le cadre d'un recyclage de leurs compétences en canyonisme.

Par la suite, la formation en canyonisme a été intégrée aux cursus des diplômes de BEES Escalade et Spéléologie et de guide.

-le nouveau Diplôme d'Etat Canyonisme et ses modules environnements :

Depuis l'arrêté du 26 mai 2010 portant création de la mention « canyonisme » du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif », il n'existe plus qu'une unique formation permettant l'encadrement professionnel en canyon.

Ce nouveau diplôme d'état a pour objectif la mise en place d'un diplôme unique nécessaire à l'encadrement du canyonisme, ce afin d'uniformiser les formations et de s'assurer que tous les encadrants possèdent bien les compétences attendues. Le contenu de la formation a été élaboré par les différents acteurs et représentants du canyonisme à savoir les responsables des centres de formation (CREPS, ENSM), les fédérations de pratiquants et les syndicats de professionnels.

Mise en place pour la première fois en 2012, la formation se compose de plusieurs modules répartis en unités de compétences, tels que définis dans le livret référentiel du DEJESP Mention Canyonisme. Aujourd'hui, il existe 2 CREPS habilités à dispenser cette formation (le CREPS Vallon Pont d'Arc et le CREPS de Montpellier), ainsi que l'ENSA (Ecole Nationale de Ski et d'Alpinisme) dont la formation est réservée aux guides.

Il est notamment stipulé parmi les principales compétences attendues :

"Des compétences environnementales en lien avec :

- La sécurité des publics

- La préservation des milieux

- La sensibilisation et l'éducation des publics

Les compétences environnementales sont une composante essentielle du diplôme, elles participent à la prise en compte des conditions sécuritaires de la pratique (conditions hydrologiques globales, connaissances du bassin



Mountain Wilderness

d'alimentation), ainsi qu'au maintien de l'intégrité des biotopes traversés."

(Extrait du livret référentiel de la formation DEJESP Mention Canyonisme)

Lors de la formation, on sensibilise le futur encadrant à la prise en compte de l'environnement lors de la pratique du canyon avec des groupes, à la fois concernant une pratique sportive respectueuse du milieu naturel, mais aussi dans le but de transmettre sa connaissance du milieu aux personnes encadrées, afin de les sensibiliser à la richesse de l'environnement canyon et à sa fragilité.

Avec les nouveaux modules composant la formation de ce DE, on peut constater qu'une part plus importante qu'avant est consacrée au domaine environnemental ; les compétences sur l'environnement sont incluses dans différents modules en lien avec d'autres compétences (Module Diagnostic général et local, Module Méthodologie de projet, Module Enseignement) ; le temps de la formation dédiée à l'environnement s'étale sur environ 4,5 jours.

Par exemple, au CREPS de vallon, lors de la formation 2013, les sessions théoriques suivantes ont eu lieu dans le cadre d'un module Diagnostic & Développement Durable :

- Ecologie générale - Olivier PEYRONEL - SGGA (½ Journée)
- Ecologie, faune et flore des canyons - Olivier PEYRONEL - SGGA (½ Journée)
- Géologie, Géomorphologie, Hydrologie - Didier CAILHOL & Philippe BARTE (1 Journée)
- Etude d'incidence NARURA 2000 - Antoine LE BELLEC Pole Ressources National des Sports Nature (½ Journée)
- Les autres utilisateurs du canyon exemple de la pêche - Hélène WATT - FDAAPPMA 07 (½ Journée)
- L'accès aux sites de pratique - Claire LAGACHE - Fédération Française de Spéléologie (1 Journée)
- Les rencontres régionales « canyonisme et environnement » : problématique, acteurs, code de bonne pratique général - Hélène Luczyszyn - Mountain Wilderness France (½ journée).

En plus de ces sessions théoriques, ont également eu lieu des sorties sur le terrain qui mettent en avant la dimension environnement (plusieurs jours), notamment une sortie en canyon encadrée par un écologue professionnel (Olivier PEYRONEL) et des exercices pratiques demandés aux stagiaires afin de conduire un groupe en tenant compte de l'environnement.

Pour les professionnels ayant déjà obtenu leur diplôme, il existe des "recyclages" prévues tout au long de la carrière, qui incluent des rappels techniques de l'activité et des partages d'expériences, organisés par les principaux syndicats.

Les formations fédérales

Les fédérations organisent pour leurs pratiquants un certain nombre de formations leur permettant d'apprendre à pratiquer dans les canyons en sécurité. Elles forment aussi ses encadrants et formateurs.

Au fur et à mesure de la sensibilisation de l'opinion aux problématiques environnementales, les fédérations ont mis en place des formations pour sensibiliser leurs adhérents. Selon les fédérations, il existe ainsi des modules spécifiques sur l'environnement, ou parfois, la dimension environnementale est aussi évoquée tout au long de la formation.

A la FFS, la formation est assurée via l'Ecole Française de Canyonisme.

La FFCAM et la FFS proposent une unité de formation spécifique environnement dont la durée est de 2 jours.

La FFME ne possède pas de module spécifique à l'environnement, mais aborde cette question dans l'ensemble de ces formations : ainsi, dans le module «Techniques de groupe » (2 jours sur le terrain en canyon) est entre autre prévu une partie sur l'impact de la pratique sur le milieu naturel et les bons comportements à adopter.



Mountain Wilderness

17

L'unité de formation FFCAM inclue entre autre :

« les règles de bonne conduite concernant la progression dans un canyon afin de respecter l'environnement, ainsi qu'une connaissance de cet environnement (faune, flore, roches, eau,...) »

(Extrait du descriptif de la formation d'encadrant canyon FFCAM)

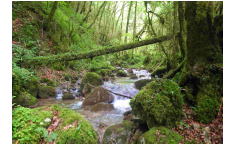
Module environnement FFS - 2 jours : connaissance du milieu naturel et de l'environnement humain.

(Extrait du descriptif de la formation de moniteur à la FFS)

Module Techniques de Groupe FFME

Connaître l'impact de la pratique sur le milieu naturel et favoriser des comportements adaptés

(Extrait du descriptif de la formation canyon à la FFME)



Mountain Wilderness

Les outils et actions pour sensibiliser et informer les pratiquants

Les documents de sensibilisation

-La documentation dans les topos guides :

Alors que dans les anciens guides et topos, l'environnement était le plus souvent pas (ou très peu) abordé, aujourd'hui, dans la grande majorité des topos de canyonisme, on trouve des informations sur l'environnement bien que selon les topos sont abordés des sujets différents et de manière plus ou moins précise. Parmi les informations répertoriées, on trouve :

- des informations sur les réglementations,
- des recommandations de pratique (très générales),
- le descriptif de l'environnement du canyon (surtout la géologie et l'hydrologie, parfois un peu la faune et la flore),
- des informations sur la présence d'espèces protégées,
- le rappel du nécessaire respect de l'environnement,
- des informations sur la fragilité du milieu naturel.

Il n'existe pas de documents qui détaillent de manière précise les précautions à prendre vis à vis du milieu : s'il est rare qu'il n'y ait pas au moins quelques phrases relatives à l'environnement (7 topos sur 9 étudiés), le contenu est par contre en général très limité.



Morgan Desort

-Les autres documents :

Quelques documents de sensibilisation à l'environnement peuvent également être trouvés sur internet, résultant le plus souvent de l'initiative d'une personne ou d'une structure de manière isolée :

- « *Au Fil de l'Eau n°2, petit guide à l'intention du canyoniste éco-citoyen et responsable* », Luczyszyn H., 2007
- « *L'impact des canyoneurs sur l'environnement canyon* », Diaporama, Association Française de Canyon (AFC)
- « *La descente de Canyon et la protection de l'environnement* », Article, Association Française de Canyon (AFC)
- « *Recommandations pour la pratique du canyonisme* », Article, FFME, FFS FFCK
- « *Guide FRAPNA Sport de Nature* », FRAPNA
- ...

-Les relais d'informations et d'alerte :

Ces outils utilisant internet et les réseaux de pratiquants, peuvent servir à véhiculer des informations et



Mountain Wilderness

recommandations concernant l'environnement canyon.

Notamment, le site web Descente-canyon.com offre de nombreuses rubriques :

- *La base de canyon avec près de 3000 sites référencés,*
- *Des forums thématiques et géographiques pour échanger entre pratiquants,*
- *Un recueil de près photos prises en canyon,*
- ...

Chaque canyon possède une fiche descriptive précisant les informations nécessaires aux pratiquants. Il y figure notamment un signalement d'éventuelles réglementations existantes, parfois relatives à l'environnement.

Il n'y a cependant pas d'informations plus spécifiques sur l'environnement, sauf si un pratiquant en a inclus dans le descriptif.

Il existe par ailleurs d'autres relais d'informations qui s'effectuent entre les différents acteurs (fédérations, syndicats, AFC,...) via des listes mails, des informations diffusées sur leurs sites web respectifs,...

Enfin, la Commission Canyonisme Interfédérale (CCI) a développé un outil : l'OPAESI (**O**bservatoire **p**our la **P**érennisation de l'**A**ccès aux **E**spaces, **S**ites et **I**tinéraires). Il est constitué d'une base de données comptant près de 1500 canyons référencés et intégrés au RES (Recensement des Équipements Sportifs en France).

Les temps dédiés à l'environnement lors d'un événement

-Intervention d'un "spécialiste" :

Lors des événements rassemblant des pratiquants est parfois organisée une intervention d'un spécialiste pour présenter sous une forme ou une autre un sujet en lien avec l'environnement : il peut s'agir de **table-ronde**, **conférence**, **poster**, **film**, ..., en particulier dans le cadre des rassemblements fédéraux et inter-fédéraux. Ces interventions tendent à se généraliser.

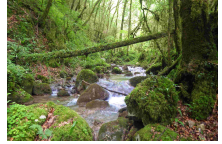
Parmi ces rassemblements on peut citer les Rassemblements Inter-Fédéraux (RIF), le Rassemblement International Canyon (RIC) ou encore les journées de printemps de l'AFC, organisés annuellement.

Exemples d'interventions :

- Poster Environnement Canyon RIF 2007, Luczyszyn H. et Boyé L.
- Plusieurs conférences par des chercheurs de l'EDYTEM et autres intervenants sur la géologie, la géomorphologie, l'hydrologie ... Lescheraines (Massif des Bauges, Savoie), RIF 2013
- Une journée de stage environnement ou étude de rivière avec prélèvements aux Journées de Printemps de l'AFC, Isère - 2014
- Conférence géologie et environnement (Desman/Souffre), Luchon, RIF 2014
- ...

-Sortie commentée par un "spécialiste"

Il est également parfois organisé à l'occasion de rassemblement une sortie commentée par un "spécialiste" afin de présenter les particularités du milieu canyon : géologie, écologie, ...



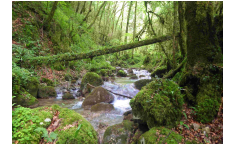
Mountain Wilderness

Actions de sensibilisation spécifique en canyon

Des actions de sensibilisation au milieu environnemental du canyon sont parfois organisés auprès de groupes constitués (notamment auprès des jeunes) avec leurs encadrants, ou à l'intention des encadrants exclusivement, avec en général un apport de connaissances sur la faune, la flore, et les particularités du milieu parcouru.

Ces sensibilisations sont proposées en général par les gestionnaires de site (notamment les parcs naturels, par exemple le parc national des Cévennes a initié cette démarche) ou par un syndicat de bassin versant (par exemple l'Assemblée de Pays Tarentaise Vanoise a tenté d'organiser une action de ce type, mais qui ne s'est pas faite faute de participants).

Ce type d'action de sensibilisation reste rare mais à tout de même tendance à se développer.



Les actions menées en canyon en faveur de l'environnement

Les nettoyages de canyons



Vincent Martin

Des opérations de nettoyage et de dépollution sont organisées de façon plus ou moins formelles depuis au moins une dizaine d'années : en effet, les canyons servent parfois de décharge sauvage qui accueille les déchets et encombrants des personnes vivant ou passant à proximité...et les crues sont capables de déplacer des objets même imposants dans les canyons. Certaines décharges ne sont plus actives mais l'ont été pendant des décennies.

Ces opérations sont souvent proposées et organisées par des responsables locaux de pratiquants, qui se coordonnent entre eux : elles peuvent être aussi des coopérations entre collectivités, groupes locaux ou fédérations et habitants. Ce type d'opération a également lieu lors de rassemblements fédéraux. A chaque fois, c'est aussi l'occasion de sensibiliser tous les publics à la protection de l'environnement. Ces journées se sont multipliées depuis le début des années 2000, un peu partout, à raison de quelques-unes chaque année en Rhône-Alpes et environs (PACA...).

Exemples de canyons nettoyés en Rhône-Alpes : Leysse, Crapponoz, Furon, Laval, canyons de Haute-Savoie, ...

L'entretien courant des canyons

- "Nettoyage" de début ou en cours de saison :

Les professionnels s'occupent parfois de « nettoyer » un site (en début de saison le plus souvent, c'est à dire au printemps dans les canyons aux forts charriages hivernaux et/ou printaniers) afin de permettre la pratique de leurs clients en toute sécurité. Il s'agit en plus de la vérifications des points d'encrages, d'enlever les embâcles gênant la progression dans le canyon, par exemple en tronçonnant des arbres tombés et enlevant le bois mort ou autre matériau gênant.

- Entretien courant des parties accessibles par les collectivités locales :

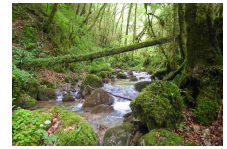
Les communes et les syndicats de bassin versant sont susceptibles de réaliser un entretien des canyons dans les parties les plus accessibles par leurs équipes.

Il faut préciser que ces opérations de « nettoyage », bien que souvent qualifiées « d'environnementales » par les pratiquants ou les élus, ne servent pas le milieu... tout comme de manière générale, l'entretien des cours d'eau en France est fait avant tout pour des raisons sécuritaires.

La dénonciation d'atteintes à l'environnement canyon

Dans le cas d'atteinte à l'environnement observée dans un canyon (en particulier par les pratiquants qui sont souvent les seuls à pouvoir en être témoin), les pratiquants directement, ou indirectement via des associations de protection de l'environnement, peuvent se mobiliser afin de la dénoncer, aussi bien par la voie médiatique que par le recours à des actions en justice si cela est jugé nécessaire.

Exemples de canyons concernés : Groin (Ain), Pussy (Savoie),... sur des questions de rejets polluants domestiques.



Les aménagements et actions destinés à rendre la pratique moins impactante



Morgan Desort

Chartes et codes de déontologie

-Charte "Canyon Attitude" :

La principale charte diffusée s'intitule "Canyon Attitude" ; elle a été réalisée par les principaux acteurs pratiquants (syndicats de professionnels et fédérations). Le texte, d'une page, donne des règles et recommandations pour la sécurité et la prise en compte l'environnement au sens large (riverains, usagers, ...).

**J'adapte l'effectif du groupe à la fréquentation du canyon et à sa vulnérabilité (présence de gravières, tufs, faune, flore...).*

Dans les divers cheminements j'utilise les sentiers prévus, j'évite de piétiner le lit de la rivière inutilement (sentier de bordure, nage, ...) et je veille à ce que tout le monde passe au même endroit.

**Je reste discret et veille à ne pas déranger ou dégrader le milieu.*

**Je veille à laisser le site propre : je ne laisse ni détritus (biodégradable ou non) ni cordes ou autres « mauvais » équipements en place.*

**Je suis un témoin privilégié de l'environnement canyon et réfère de mes observations particulières en mairie ou gendarmerie et à la permanence du réseau alerte*

**J'évite les navettes, je préfère la randonnée.*

**J'affirme que les pratiquants de la descente de canyon ne sont pas de simples consommateurs d'activité mais sont des acteurs directs de l'environnement.*

(Extrait de la Charte Canyon Attitude)



Je veille à laisser le site propre :
je ne laisse ni détritus (biodégradable ou non)
ni cordes ou autres
« mauvais » équipements en place.

Mountain Wilderness
23

-Autres Chartes et Codes de déontologie :

Suivant les fédérations et syndicats, il y a également des règles et recommandations propres à chacun, avec à chaque fois un volet sur la prise en compte de l'environnement, de manière plus ou moins détaillée :

- la FFME a mis en place une charte fédérale de l'environnement valant pour l'ensemble de ses activités sportives
- la FFCAM a également une charte montagne pour l'ensemble de ses activités sportives
- la FFS possède un agrément délivré par l'Etat français au titre de la protection de l'environnement.
- au SNAPEC, il existe une charte de déontologie et de pratique du canyonisme
- au SNPSC, il y a une charte qualité afin de remplir la mission de *"respecter le milieu souterrain, les canyons et leur environnement en informant et en participant à des actions de protection"*
- le SNGM et le SNAM ont également des codes déontologiques qui mentionnent la nécessité de prendre en compte l'environnement dans l'activité du guide.

-Charte liée à un événement :

Lors de certains événements rassemblant des pratiquants, une charte rappelle les règles de respect du milieu, des autres usagers et organise la bonne gestion environnementale de l'événement : par exemple la gestion des déchets, la mise en place de co-voiturage...

Exemple d'événement concerné: Le Rassemblement Inter-Fédéral 2013 dans les Bauges (RIF 2013)

Informations environnementales sur site

-Panneaux à l'entrée du canyon :

Les panneaux présentant des informations sur le milieu canyon (biotope, espèces présentes, ...), les éventuelles réglementations et les règles de bonne pratique gestionnaires de sites, sont devenus quasi systématiques, mais au-delà de l'information sécuritaire et réglementaire, il y a rarement des détails sur le milieu (les espèces présentes, des recommandations spécifiques), si ce n'est pour rappeler sa "fragilité" de manière assez générale.



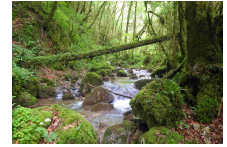
Vincent Martin

-Aménagements et signalisations pour optimiser le parking des véhicules et l'accès au canyon :

Des recommandations sur l'itinéraire d'accès et les endroits où garer la voiture peuvent être présentes sur des panneaux installés à proximité du canyon.

Les gestionnaires de sites, parfois en lien avec les fédérations, les professionnels et les collectivités locales réalisent ce type d'aménagement, qui tendent à se généraliser depuis les années 2000 afin d'éviter en premier lieu des conflits de riveraineté.

Il existe en outre quelques initiatives de mise en place de navettes afin de se rendre sur le site de départ, ce afin de limiter la pollution générée et les problèmes de stationnement.



Mountain Wilderness

Exemples en Rhône-Alpes : aucune en Rhône-alpes à notre connaissance.

Exemple en France : une navette municipale mise en place pour accéder aux gorges du Tapoul (Cévennes)

-Aménagements et signalisations pour orienter/modifier le cheminement dans le canyon :

Des informations sur le cheminement sont parfois indiquées à l'entrée du canyon via un panneau, qui peut être complété (cela reste rare) par une signalétique spécifique dans le canyon.

Exemples en Rhône-Alpes : aucune en Rhône-alpes à notre connaissance.

Exemples en France : on nous a parlé d'aménagements spécifiques de parcours afin de contourner une zone fragile (par exemple à l'aide d'une via ferrata). Ces aménagements seraient réalisés par les gestionnaires de sites, parfois en lien avec les fédérations et les professionnels.

Conventionnement et réglementation de la pratique

Une autre manière d'adapter la pratique au milieu et/ou aux autres usages et intérêts, qui tend à se généraliser sur certains massifs, est de mettre en place une convention (engagement volontaire entre les parties) ou une réglementation (acte de police, assez rarement concerté...).

-Engagements volontaires par convention :

Des conventions sont parfois signées entre les différents acteurs concernés par un canyon (pratiquants, gestionnaire du site et/ou propriétaire, propriétaire d'ouvrage hydro-électrique,...). Si ces conventions concernent le plus souvent des aspects liés aux règles de sécurité, d'équipement et d'entretien, il arrive de plus en plus souvent qu'elles mettent aussi en avant les règles de bonnes pratiques vis-à-vis de l'environnement.

Exemple de convention sur un canyon :

Une convention a été mise en place entre les pêcheurs et les pratiquants pour les rivières de la Semine et Valserine (« Charte de bonne pratique pêche et canyoning sur les rivières Semine et Valserine ») signée par la fédération de pêche et l'AGESSEC01, favorisant le partage de l'espace et la bonne gestion environnementale des cours d'eaux.

-Réglementations par arrêtés et limitation de la pratique :

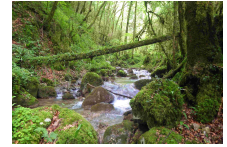
Les arrêtés préfectoraux ou municipaux précisent les conditions de pratiques et d'éventuelles restrictions de pratique.

Ainsi, il peut y avoir des restrictions dans le temps, soit sur des périodes spécifiques sur l'année, soit des jours et/ou horaires précis, ou encore des interdictions occasionnelles lors de sécheresse (ce type d'interdictions temporaires étant à l'origine de la majorité des arrêtés répertoriés)

En outre, quelques arrêtés fixent un quota de participants qui ont l'autorisation de fréquenter le canyon, le plus souvent par groupe, ou plus rarement sur l'ensemble de la journée (cette dernière limitation étant plus compliquée à mettre en place).

Par exemple **en Rhône-Alpes, on recense 16 canyons réglementés pour "motif environnemental"** (dont 7 dans l'Ain et 4 en Haute-Savoie), que ce soit de manière pérenne ou occasionnelle (sécheresse).

Les principales raisons invoquées lors de la mise en place de ces restrictions concernent, d'une part la protection de certaines espèces animales ou végétales : les truites (lors des périodes de reproduction), la présence d'écrevisses à pattes blanches, la salamandre tachetée, le crapaud sonneur à ventre jaune ou encore les formations de

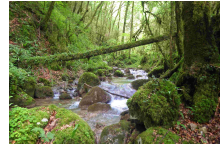


Mountain Wilderness

tuff (constituées de roches calcaires et de végétaux) ; d'autre part la protection du milieu dans son ensemble (en cas de sécheresse notamment).

Les canyons réglementés pour motif environnemental en Rhone-Alpes :

Département	Nom de la commune	Nom du canyon	Arrêté Préfectoral	Arrêté municipal	Motif environnemental :
Isère	Mallevall-en-Vercors	Canyon du Moulin		oui	Interdiction totale à cause de la présence de cascade de tuff (et peut-être aussi d'écrevisses à pattes blanches)
Haute-Savoie	Mont-Saxonnex	Gorges du bronze		oui	Règles de respect du milieu
Haute-Savoie	Faverge	Canyon de Montmin		oui	Règles de bonnes pratiques prenant en compte la fragilité de l'environnement ; fait suite à une période d'interdiction liée à la sécheresse qui accentue la fragilité du milieu
Ain	Bénonces	Canyon de l'Arodin	oui		Interdiction sur une période de l'année liée à la sécheresse qui accentue la fragilité du milieu
Ain	Chaley	Gorges de Chaley	oui		Interdiction sur une période de l'année à cause de la présence de cascades de tuff, présence potentielle d'écrevisses à pattes blanches et de salamandre tachetée
Ain	Serrières-de-Briord	Canyon de Treffond-Pernaz	oui		Interdiction sur une période de l'année : la sécheresse accentue la fragilité du milieu
Ain	Surjoux	Canyon de la Vezeronce	oui		Interdiction sur une période de l'année pour la protection de la faune aquatique (écrevisses à pied blanc, crapaud sonore à ventre jaune, truite sauvage).
Ain	Villebois	Canyon du Rheby	oui		Interdiction sur une période de l'année liée à la sécheresse qui accentue la fragilité du milieu
Isère	Rovon	Canyon des Ecouges II	oui		Interdiction sur une période de l'année liée à la reproduction de la truite fario
Isère	Rovon	Canyon des Ecouges III - Les Gorgonnets	oui		Interdiction toute l'année liée à la reproduction de la truite fario ? Et à l'usage pêche.



Mountain Wilderness

Messages entre pratiquants

-Messages véhiculés de pratiquants à pratiquants :

Des messages de bonne pratique sont de plus en plus souvent transmis oralement entre pratiquants réguliers. Ces messages montrent que ces pratiquants ont une certaine sensibilité au milieu qu'ils parcourent et qu'ils veulent minimiser l'impact de leur pratique.

Exemples de messages diffusés :

"Eviter les biotopes fragiles (tuffs, frayères) »

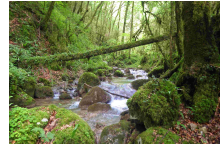
« Le cheminement logique, tous les uns derrière les autres, est le moins impactant. »

« Eviter de marcher dans l'eau. Nager dès que possible.

« Rapporter tous ses déchets"

Création de canyons artificiels

Quelques projets de canyons artificiels ont vu le jour ou sont annoncés : ils pourraient permettre à un public important de pratiquer le canyonisme sans impacter le milieu naturel. Ils sont soit issus d'initiatives privées (par exemple le **Canyoning Park d'Argelès sur Mer**) ou soutenus par des collectivités (comme le canyon artificiel en projet à **Saint Martin en Vesubie**). Si ces structures artificielles sont encore rares, elles sont à priori amenées à se développer.



LECTURE CRITIQUE DE LA BIBLIOGRAPHIE AU SUJET DE L'IMPACT DU CANYONISME SUR LE MILIEU NATUREL

Anne Dos-Santos, Cabinet de Gestion des Espaces Naturels TERE0 (Annexe 6)...



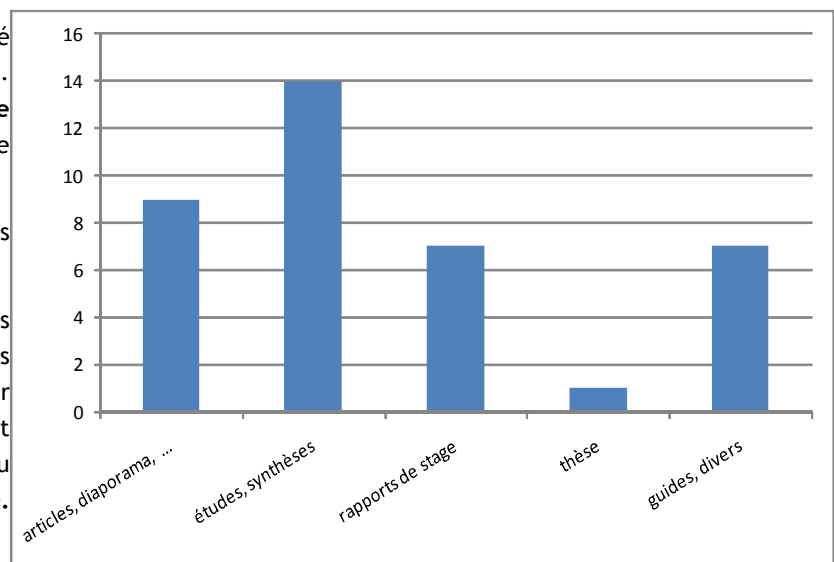
Montage de photos trouvées sur internet – H. Luczyszyn
... et Hélène Luczyszyn (texte ci-dessous)

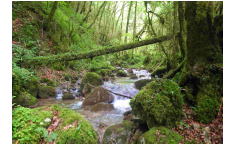
La bibliographie disponible

Cette bibliographie, nationale, a été fournie par Mountain Wilderness à Tere0. Elle contient **une quarantaine de documents**, qui se répartissent comme indiqué sur le graphique ci-joint.

Les documents datent du milieu des années 1990 à aujourd'hui.

Les **études à proprement parler**, réalisées par des personnes ayant des compétences en écologie et avec des investigations sur site tentant de qualifier/quantifier l'impact de l'activité canyonisme sur le milieu naturel, **sont au nombre d'une douzaine**. Ce qui est peu.





Mountain Wilderness

Les fiches de lecture par TERE0

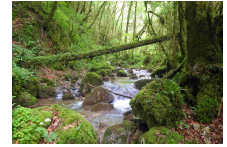
Il a été demandé au cabinet Tereo (Anne Dos Santos, hydro-écologue) de réaliser une lecture critique des documents et de rassembler ses analyses de lecture au sein de fiches.

Ces fiches figurent à l'annexe 6, correspondant au rapport du cabinet Tereo.

Les conclusions de l'analyse critique

Tereo présente dans son rapport une analyse rapide par compartiment de l'écosystème canyon et sa conclusion.

Nous aurions souhaité prendre le temps d'une analyse critique un peu plus poussée, croisant plusieurs avis d'experts, mais ce temps nous a manqué... et nous le regrettons. **Le travail de critique de la bibliographie existante et de capitalisation de connaissances expertes est, de notre point de vue, à poursuivre**, en s'appuyant sur un panel d'experts ayant des compétences complémentaires en hydro-écologie et écologie terrestre.



Mountain Wilderness

Annexes

- **Annexe 1 : Les 60 canyons de Rhône-Alpes faisant l'objet de plusieurs reconnaissances en tant que « milieux naturels remarquables »**
- **Annexe 2 : Bibliographie globale (utilisée par Vincent Martin)**
- **Annexe 3 : Liste des personnes enquêtées par Vincent Martin**
- **Annexe 4 : Feuille de présence à la réunion « gestionnaires de milieux naturels » du 3 juin 2014**
- **Annexe 5 : base de données des canyons réglementés de Rhône Alpes**
- **Annexe 6 : rapport du cabinet Tereo - lecture critique de la bibliographie au sujet de l'impact du canyonisme sur le milieu naturel**

LES CANYONS DE RA LES PLUS "RECONNUS"
(en tant que milieux naturels remarquables)

DepLib	ComLib	InsNom	Canyon dans ZNIEFF type1	Canyon dans PNNzone_p eri	Canyon dans PNNzone_c entr	Canyon dans APPB	Canyon dans RNN	Canyon dans SIC ou ZSC (N2000)	Canyon dans ZPS (N2000)	Canyon dans Réserve biologique (ONF)	Canyon dans Réservoir_b iologique	Nb inscriptions (hors PNR)
Ain	Saint-Germain-de-Joux	Les Marmites de la Semine						1	1		1	3
Ain	Boyeux-Saint-Jérôme	Canyon de la Fouge	1			1					1	3
Ain	Chaley	Gorges de Chaley	1			1					1	3
Ain	Belleydoux	Canyon de la Semine aval	1								1	2
Ain	Chézery-Forens	Gorges de la Borne au Lion						1	1			2
Ain	Dortan	Cascades des Mont d'Eau	1			1						2
Ain	Belmont-Luthézieu	Canyon fossile de Cerveyrieu	1			1						2
Ain	Bénonces	Cascades de Luizet	1			1						2
Ain	Serrières-de-Briord	Canyon de Treffond-Pernaz						1			1	2
Ain	Torcieu	Canyon du Bief Ravinet						1			1	2
Ardèche	Vallon-Pont-d'Arc	Canyon de Pissevielle	1					1	1		1	4
Ardèche	Borne	Canyon de la Haute Borne	1					1				2
Ardèche	Loubaresse	Canyon de Lichechaude	1					1				2
Ardèche	Malarce-sur-la-Thines	Canyon de la Thines		1							1	2
Ardèche	Saint-Pierre-Saint-Jean	Ravin de Cornis - Saut de la Dame		1				1				2
Ardèche	Berzème	Canyon de la Payre	1								1	2
Ardèche	Gras	Canyon de Rimouren	1					1				2
Ardèche	Salavas	Canyon du Rieussec						1	1			2
Drôme	Treschenu-Creyers	Canyon de l'Aubaise	1							1	1	3
Drôme	Sahune	Cascade du Ruisseau du Grand Ubac	1					1	1			3
Drôme	Chamaloc	Ruisseau de Comane	1								1	2
Drôme	Ombèze	Cascade de la Druise	1								1	2
Drôme	Romeyer	Canyon de la Combe Garouille	1					1				2
Drôme	Treschenu-Creyers	La Cascade du Sapet	1								1	2
Drôme	Treschenu-Creyers	Ravin de Combeau	1								1	2
Isère	Saint-Christophe-en-Oisans	Cascades de Lanchatra	1		1			1	1			4
Isère	Rencurel	Gorges de la Bourne	1					1			1	3
Isère	Saint-Christophe-en-Oisans	Canyon du Vallon des Etages	1	1							1	3
Isère	Valjouffrey	Cascades de Valsenestre			1			1	1			3
Isère	Mallevall-en-Vercors	Canyon du Moulin	1								1	2
Isère	Rovon	Canyon des Ecouges I	1					1				2
Isère	Rovon	Canyon des Ecouges II						1			1	2
Isère	Saint-Christophe-sur-Guiers	Canyon du Guiers Vif	1								1	2
Savoie	Cléry	Cascades de Tailles	1					1	1			3
Savoie	Fréterive	Canyon de la Fiardièrre	1					1	1			3
Savoie	Fréterive	Cascades de Dom Girard	1					1	1			3
Savoie	Jarsy	Canyon des Farnets	1					1	1			3
Savoie	Argentine	Canyon des Cascades du Pichu	1					1	1			3
Savoie	Argentine	Ruisseaux de l'Arpettaz et de Montartier	1					1	1			3
Savoie	Argentine	Ruisseaux de l'Arpettaz et de Montartier	1					1	1			3
Savoie	Épierre	Ravin des Moulins	1					1	1			3
Savoie	Lanslebourg-Mont-Cenis	Canyon de Ronce	1	1		1						3
Savoie	Fréterive	Ruisseau de Plan Cruet	1					1				2

LES CANYONS DE RA LES PLUS "RECONNUS"
(en tant que milieux naturels remarquables)

DepLib	ComLib	InsNom	Canyon dans ZNIEFF type1	Canyon dans PNNzone_p eri	Canyon dans PNNzone_c entr	Canyon dans APPB	Canyon dans RNN	Canyon dans SIC ou ZSC (N2000)	Canyon dans ZPS (N2000)	Canyon dans Réserve biologique (ONF)	Canyon dans Réservoir_b iologique	Nb inscriptions (hors PNR)
Savoie	Jarsy	Rivière Bellevaux - Ruisseau de l'Enfer	1					1				2
Savoie	Montailleur	Ruisseau des Lavanches	1					1				2
Savoie	Saint-Pierre-d'Entremont	Canyon du Guiers vif	1								1	2
Savoie	Saint-Nicolas-la-Chapelle	Canyon du Flon	1							1		2
Savoie	Termignon	Canyon du Merderel	1	1								2
Savoie	Ugine	Canyon de Gouenellaz	1							1		2
Savoie	Ugine	Canyon du Nant de l'Enfer	1							1		2
Savoie	Villaroger	Torrent de la Savinaz	1	1								2
Haute-Savoie	Sixt-Fer-à-Cheval	Canyon de la Vogealle	1				1	1	1			4
Haute-Savoie	Chevaline	Canyon de la Fontaine des Fayards - Ruisseau de Chambéry	1					1	1			3
Haute-Savoie	Contamines-Montjoie	Canyon de Tré la Tête	1				1	1				3
Haute-Savoie	Magland	Canyon de la balme	1					1	1			3
Haute-Savoie	Sallanches	Canyon des cascades de Doran	1					1	1			3
Haute-Savoie	Sallanches	Canyon des Fours	1					1	1			3
Haute-Savoie	Sallanches	Canyon du Torrent de Coeur	1					1	1			3
Haute-Savoie	Servoz	Canyon de la Diosaz	1				1	1				3
Haute-Savoie	Mieussy	Cascade du Saix	1								1	2

Dpt	Nb de Canyons les plus "reconnus" (+ de 2 reco*)
Savoie	18
Ain	10
Haute-Savoie	9
Ardèche	8
Isère	8
Drôme	7
Total	60

* parmi les reconnaissances suivantes : ZNIEFF type1, PNNzc et zp, N2000sic, zsc et zps, RB, APPB, RN, réservoir biologique

Bibliographie Canyonisme et Environnement

Sujet	Type de document	Titre du document	Année	Auteur(s)	Maître d'ouvrage	Zone géographique
Actions en faveur de	Forum de	"Via ferrata dans le canyon de Bellevaux haute-savoie"	2014	Descente Canyon		Haute Savoie
Actions en faveur de	Article Actualité	Au coeur d'une décharge aquatique	2012	Le Dauphiné libéré		Isère
Actions en faveur de	Compte-rendu	Dépollution du canyon d'Ubine	2011	CDPC74		Haute-Savoie
Actions en faveur de	Forum de	"Nettoyage canyon 01"	2004	Descente Canyon		Ain
Actions en faveur de	Diaporama	Nettoyage Canyon Mountain Wilderness		Mountain Wilderness		
Autres	Site web	Activité de pêche et canyoning		http://freefishing07.free.fr/Pechecan		
Chartes de bonnes pratiques	Article	Note aux structures professionnelles de spéléologie et de	2013	FFS-SNPSC		
Chartes de bonnes pratiques	Charte	Code de déontologie du SNAPEC et Charte canyon du	2012	SNAPEC		
Chartes de bonnes pratiques	Charte	Charte canyon Attitude	2011	Fédérations canyoning, syndicats		
Chartes de bonnes pratiques	Charte	Charte fédérale de l'environnement	2002	FFME		
Chartes de bonnes pratiques	Charte	Charte de bonne pratique pêche et canyoning sur les rivières		groupement Valsemine et AGESSEC		Ain
Chartes de bonnes pratiques	Charte	Charte de qualité SNPSC		SNPSC		
Chartes de bonnes pratiques	Article	La Canyon Attitude		canyoning.com		
Chartes de bonnes pratiques	Article	Renouvellement de l'agrément au titre		Commission scientifique de la FFS.		
Formation Canyoning	Descriptif	Livret référentiel du Diplôme d'État de la Jeunesse,	2011	Ministère des sports		
Formation Canyoning	Descriptif	Organisation de l'activité Niveaux et Brevets Fédéraux	2007	Commission nationale de descente		
Formation Canyoning	Descriptif	Référentiel du stage de formation instructeur	2005	Ecole Française de Canyon (EFC)		
Formation Canyoning	Descriptif	Référentiel du stage de formation moniteur, le module	2005	Ecole Française de Canyon (EFC)		
Formation Canyoning	Texte	Arrêté du 23 janvier 1995 relatif aux conditions de		Etat		
Formation Canyoning	Texte	Arrêté du 26 mai 2010 portant création de la mention «		Etat		France
Formation Canyoning	Descriptif	Cursus de formation Canyon de la Fédération Française des		Commission nationale de descente		
Formation Canyoning	Descriptif	Référentiel fédéral Initiateur canyon		FFME		
Formation Canyoning	Descriptif	Référentiel fédéral Moniteur canyon		FFME		
Gestion concertée	Compte-rendu	Réunion et actions	2013	CDPC74		Haute-Savoie
Gestion concertée	Compte-rendu	Compte-rendu concertation AGESSEC	2010	AGESSEC		Ain
Gestion concertée	Diaporama	Présentation canyon et action du CDPC	2009	CDPC74		Haute-Savoie
Gestion concertée	Guide	Guide pratique PDESI/CDESI		Pole Ressource National Sports de Nature		
Gestion concertée	Communiqué	Observatoire pour la pérennisation de l'accès aux espaces sites et itinéraires OPAESI		Etat et fédérations sportives		
Impacts sur le milieu naturel	Outil	Approche synthétique des incidences sur l'environnement (milieu naturel et paysage) d'une activité telle que le canyoning au niveau d'un site de pratique	2013	Luczyszyn H.		
Impacts sur le milieu naturel	Etude	Canyon Lavalens (l'espaler), plan départemental des espaces, sites et itinéraires – Diagnostic environnemental	2013	Conservatoire d'espaces naturels Isère AVENIR	Conseil général de l'Isère	Canyon Lavalens (Isère)
Impacts sur le milieu naturel	Rapport de stage	Evaluation de la qualité de 2 cours d'eau ardéchois : Résultats et proposition d'un protocole de suivi et d'évaluation dans un contexte d'activité canyoning	2013	Hugain J-M	FRAPNA Ardèche	Ardèche

Bibliographie Canyonisme et Environnement

Sujet	Type de document	Titre du document	Année	Auteur(s)	Maître d'ouvrage	Zone géographique
Impacts sur le milieu naturel	Etude	Les cuves de cuves de Sassenage, plan départemental des espaces, sites et itinéraires – Diagnostic environnemental	2013	Conservatoire d'espaces naturels Isère AVENIR	Conseil général de l'Isère	Cuves de sassenages (Isère)
Impacts sur le milieu naturel	Synthèse	Revue bibliographique des impacts du canyoning sur les communautés biologiques des cours d'eau	2013	Gasparin E., Agroparitech	DREAL Languedoc Roussillon	France – international
Impacts sur le milieu naturel	Rapport de stage	Etude de la qualité des cours d'eau fréquenté par l'activité canyoning	2012	Hemmerle L.	FRAPNA Ardèche	Canyon Borne et Besorgues (Ardèche)
Impacts sur le milieu naturel	Outil	Grille d'aide à l'évaluation de l'impact d'un équipement d'escalade, dry tooling	2012	Beurrier N, Université de Aix-Marseille	Fédération Française de Spéléologie	
Impacts sur le milieu naturel	Etude	Impacts de la pratique du Canyoning sur les milieux naturels et les usages du Chaley (Ain)	2012	SAGE Environnement	Direction départementale des Territoires de l'Ain (Service Protection et Gestion de l'environnement)	Canyon de Chaley (Ain)
Impacts sur le milieu naturel	Rapport de stage	Incidences de la pratique dans les canyons.	2012	Beurrier N, Université de Aix-Marseille	Fédération Française de Spéléologie	
Impacts sur le milieu naturel	Compte-rendu de Réunion	Plan de développement du canyoning en haute savoie, pour une gestion durable et maîtrisée de l'activité	2011	CDPC74		Haute savoie
Impacts sur le milieu naturel	Article	Canyoning et gestion de l'espace naturel. Les exemples du Vercors et du massif des Bauges.	2009	Perrin C., Mounet J.-P.		Vercors/Bauges
Impacts sur le milieu naturel	Etude-Guide	Etude Sports Eaux Vives Région PACA, études de cas, fiches pratiques	2008	Cabinet Juris-éco Espaces Développement - Maison Régionale de l'Eau	Région PACA	Région PACA
Impacts sur le milieu naturel	Etude	titre ? : Etude environnementale de la pratique du canyonisme dans les canyons affluents du Verdon	2008	Foucaut L.	PNR du Verdon	Gorges du Verdon (Alpes de Haute Provence)
Impacts sur le milieu naturel	Etude	L'organisation de la pratique du canyoning sur un site: Le canyon du Furon, Science et Motricité	2006	Perrin C., Mounet J.-P.		Canyon du Furon (Isère)
Impacts sur le milieu naturel	Etude	Mesure de l'impact des pratiques de canyoning et d'aquarandonnée sur les invertébrés aquatiques des rivières dourbie et bramabiau dans le département du Gard	2005	Iris Consultant	Direction régionale de l'environnement Languedoc roussillon :	Gard
Impacts sur le milieu naturel	Rapport de thèse	Pratiques sportives de nature et milieux naturels	2005	Franchini S.		Ardèche
Impacts sur le milieu naturel	Outil	Bilan et Fiche impacts Canyoning	2004	Mounet J-P.	Conseil général (Direction départementale de la Jeunesse et des sports) de l'Ardèche	Ardèche
Impacts sur le milieu naturel	Etude-Guide	Sports de nature et environnement Elaboration d'un instrument d'évaluation environnementale pour le Plan départemental des Espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature de l'Ardèche	2004	Laboratoire SENS , Association Cohérence pour un développement durable et FRAPNA Ardèche.	Conseil général (Direction départementale de la Jeunesse et des sports) de l'Ardèche	Ardèche
Impacts sur le milieu naturel	Etude ou Rapport de stage ?	Etude de l'impact du canyoning et de la randonnée aquatique sur les milieux dulcaquicoles de guadeloupe	2003	Université Paul Sabatier, Parc Guadeloupe		Guadeloupe

Bibliographie Canyonisme et Environnement

Sujet	Type de document	Titre du document	Année	Auteur(s)	Maître d'ouvrage	Zone géographique
Impacts sur le milieu naturel	Etude	Bassin Versant du Grenant -Etude Hydrobiologique	1999	SA Gestion de l'environnement	DDAF de Savoie	Grenant (Savoie)
Impacts sur le milieu naturel	Rapport de stage	Eléments pour la mise en place d'un observatoire des cours d'eau du parc national des Cévennes.	1996	Tronche A, Université de Chambéry		Cévennes
Impacts sur le milieu naturel	Etude ou Rapport de stage ?	Introduction à l'exploration écologique des canyons : exemple des gorges de saint pierre	1996	Ratchgeber C., Institut méditerranéen d'écologie et paléoécologie	ONF des Alpes de Haute Provence	Gorges de Saint Pierre (Alpes de Haute Provence)
Impacts sur le milieu naturel	Etude	Clues, canyons, vallons, impacts sur les milieux naturels, mesures envisagées	1995	Conseil Supérieur de la Pêche des Alpes Maritimes	Fédération départementale des associations aggrées pour la peche et la protection des milieux aquatiques des Alpes Maritimes	Alpes maritimes
Impacts sur le milieu naturel	Rapport de stage	Canyon des pyrénées : écosystème, impact de la descente sportive sur le milieu	1994	Brossard H. Université Paris 7		Pyrénées
Points de vue d'acteurs	Forum de discussions	"Menace sur la Cagne"	2014	Descente Canyon		
Points de vue d'acteurs	Forum de discussions	"Canyon et Ecologie"	2012	Descente Canyon		
Points de vue d'acteurs	Rapport	Etats généraux du canyoning, Les Actes	2010	Fédération Française de Spéléologie		
Points de vue d'acteurs	Diaporama	Point de vue de la Fédération de Pêche de l'Ain sur le canyon	2010	Fédération de pêche 01		
Points de vue d'acteurs	Diaporama	Point de vue EFC Canyoning Environnement Journée technique des cadres Impacts Canyoning à Valence		Ecole Française de Canyon (EFC)		
pratique canyoning	Guide	Canyonisme : manuel technique.	2007	FFME & FFS		
pratique canyoning	Etude	L'implication des prestataires de canyoning dans la structuration de l'offre touristique : Le Vercors et le massif des Bauges.	2005	Perrin C.		Vercors/Bauges
pratique canyoning	Guide	Guide juridique du canyonisme et des sports de nature, Guides techniques de l'Ecole française de descente de canyon.	2002	Roux F., Sontag K		
pratique sports d'eaux vives	Etude	Inventaire régional des sites de pratique des sports d'eaux vives	1998	DREAL Languedoc Roussillon		Languedoc Roussillon
pratique sports d'eaux vives	Synthèse	Synthèse Bibliographique : Recueil et synthèse des principales publications concernant la pratique des sports d'eaux vives	1998	DREAL Languedoc Roussillon		
Règlementation Canyoning	Forum de discussions	"Bief de la ruine interdit ?" (autorisation de pratique et espaces protégés)	2014	Descente Canyon		Ain
Règlementation Canyoning	Forum de discussions	"Coup de gueule" (dates d'interdiction de pratique des canyons suivant les départements)		Descente Canyon		
Règlementation Canyoning	Discussions	Compte rendu de la journée du 9 novembre 2006 à propos de l'arrêt sécheresse et de l'activité canyoning		Direction départementale de l'agriculture et de la forêt de l'Ain		Ain

Bibliographie Canyonisme et Environnement

Sujet	Type de document	Titre du document	Année	Auteur(s)	Maître d'ouvrage	Zone géographique
Sensibilisation	Article	Les pratiques de clean canyoneering dans le sud ouest des Montagnes Rocheuses, Science et Motricité	2012	Suchet A., Institut de géographie alpine, Laboratoire PACTE (UMR 5194), Université de Grenoble/CNRS		Montagnes rocheuses – USA
Sensibilisation	Article (perso)	Mémento Hydrologie : Notions de base en rapport avec la descente de canyons	2009	Gola O.		
Sensibilisation	Guide	Au Fil de l'Eau n°2, petit guide à l'intention du canyoniste éco-citoyen et responsable	2007	Luczyszyn H.		
Sensibilisation	Diaporama	Quelques bases en hydrologie et écologie aquatique. Formation stage initiateur canyon	2006	Luczyszyn H.		
Sensibilisation	Document pédagogique	Fiches Milieux aquatiques		Maison régionale de l'eau (PACA)		Provence-Alpes Côte d'Azur
Sensibilisation	Guide	Guide FRAPNA Sport de Nature		FRAPNA		
Sensibilisation	Diaporama	L'impact des canyoneurs sur l'environnement canyon		Association Française de Canyon (AFC)		
Sensibilisation	Article	La descente de Canyon et la protection de l'environnement		Association Française de Canyon (AFC)		
Sensibilisation	Article	Recommandations pour la pratique du canyonisme		FFME, FFS FFCK		
Sensibilisation	Diaporama	Les spéléos à l'écoute de leur environnement. Formation Valence		Fédération Française de Spéléologie		
Sport nature et gestion du milieu	Dossier	Les espaces naturels sont-ils des terrains de sport ?	2008	Réseau régional des espaces naturels protégés		Provence-Alpes Côte d'Azur
Sport nature et gestion du milieu	Guide	Sport de nature, outils pratiques pour leur gestion	2007	L'Atelier technique des espaces naturels		
Sport nature et gestion du milieu	Article	Le Schéma d'organisation		Parc du Vercors		Vercors
Sport nature et gestion du milieu	Article web	Natura 2000		FFME		
Sport nature et gestion du milieu	Article web	Natura 2000		FFS		
Sport nature et gestion du milieu	Article web	Quels domaines d'action à propos d'environnement		FFME		

Liste des Personnes Enquêtées

Structure	Personne	Fonction	Date
<u>Représentants des pratiquants</u>			
Fédération Française de Montagne et Escalade (FFME)	Claude CHEMELLE	Président du Comité régional Rhône-Alpes FFME	18/04/14
Fédération Française de Montagne et Escalade (FFME)	Norbert APICELLA	Conseiller Technique National	07/04/14
Fédération Française de Spéléologie (FFS)	Claire LAGACHE	Conseillère Technique Nationale	13/03/14
Fédération Française de Spéléologie (FFS)	Yves CONTET	Président du comité régional Rhône-Alpes	
Syndicat National des Guides de Montagne (SNGM)	Christian JACQUIER	Président de la Commission Environnement	12/06/14
Syndicat National des Professionnels de la Spéléologie et du Canyon (SNPSC)	Emmanuel TESSANNE	Membre du Bureau	28/02/14
Syndicat National des Professionnels de la Spéléologie et du Canyon (SNPSC)	Didier CAILHOL	Membre du Bureau	
Syndicat National des Professionnels de l'Escalade et du Canyon (SNAPEC)	Ambroise BENARD	Président	13/03/14
Syndicat National des Accompagnateurs en Montagne (SNAM)	Raymond COLLOMB	Membre de la commission canyon	09/04/14
Association Française de Canyon (AFC)	Joel MERCIER	Président	23/04/14
Site internet "Descente-Canyon.com" (DC)	Bertrand HAUSER	Créateur-administrateur du site "descentecanyon.com"	07/05/14
<u>Représentants de gestionnaires d'espaces naturels et autres partenaires</u>			
Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA)	Dimitri MOINE	Chargé de mission Sport de nature	10/06/14
Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA)	Billy FERNANDEZ	Chargé de mission Sport de nature	
Association Rivière Rhône Alpes (ARRA)	Marie MAUSSIN	Administratrice ARRA et animatrice de contrat bassin versant en Tarentaise	01/04/14
Parc National des Cévennes	Yannick MANCHE	Chargé de mission eau et milieux aquatiques	03/04/14
Parc National du Mercantour	Patrice TORDJMAN	Agent parc du Mercantour et professionnel canyon	06/05/14
Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives (CREPS) Vallon Pont d'Arc, Ministère des Sports	Nicolas BERLAND	Formateur CREPS VALLON PONT D'ARC - Coordinateur DE Canyon	10/04/14
Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche	Olivier PEYRONEL	Agent Gorges de l'Ardèche, formateur Environnement DE Canyon	10/04/14

Réunion des gestionnaires de milieux naturels concernés par le canyonisme - Rhone-Alpes
3 juin 2014 - MNEI (Grenoble)

Structure	Personne	Fonction
Agence Touristique Départementale de la Savoie	Sarah XUEREB	Chargé de mission Activités de Pleine Nature
Fédération Française de la montagne et de l'Escalade (FFME) Savoie	Nicolas JUAREZ	Chargé de mission Activités verticales et biodiversité FFME 73
Conseil Général de l'Isère	Yannis AMEZIANE	Chef de projet CDESI/PDESI
Conseil Général de l'Isère	Faustine ZUNINO	Stagiaire
Conseil Général de l'Isère	Guillaume DEPOUY	Stagiaire
Conseil Général de Haute-Provence	Magali LIN	Chargée de mission
Conservatoire d'espaces naturels Isère (AVENIR)	Mathieu JUTON	Chargé de mission
Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA) - Ardèche	Anne GOUNI-NOIRET	Directrice
PNR Monts d'Ardèche	Marc LUTZ	Chargé de mission Natura 2000
Parc National des Ecrins	Jean-Pierre NICOLET	Chargé de mission Activités de Pleine Nature
Parc Naturel Régional des Bauges	Guillaume RICHELOT	Chargé de mission Activités de Pleine Nature
Syndicat Mixte de la Rivière Drôme (SMRD)	Fabrice GONNET	Chargé de mission Contrat de rivière / SAGE
Parc Naturel Régional du Haut Jura	Gilles PROST	Chargé de mission Activités de Pleine Nature
Parc Naturel Régional du Haut Jura	Anne Sophie VINCENT	Responsable Environnement
Syndicat du Chassezac	Emmanuelle FAURE	Chargée de mission Contrat de rivière
Mountain Wilderness	Vincent MARTIN	stagiaire
Mountain Wilderness	Carmen GRASMICK	salariée
Mountain Wilderness	Hélène LUCZYSZYN	administratrice, en charge du projet (anime la réunion)
Cabinet Intermède	Martin BOISSIER	prestataire pour l'animation des futures rencontres

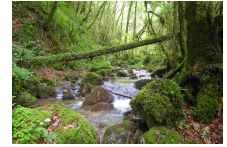
Département	Numéro de département	Nom de la commune	Nom du canyon	Arrêté Préfectoral	Arrêté municipal	Description	Motif environnemental ?		Motif sécuritaire ?		Motif foncier (propriétaire contre) ?		Motif conflit d'usage ou riveraineté ?	
Ain	1	Bénonces	Canyon de l'Arodin	oui		Il définit de manière précise les parties praticables et pose une interdiction partielle pour la protection du milieu. La pratique de descente de canyon est interdite au mois d'Août et du 1er	oui	une interdiction partielle pour la protection du milieu : sécheresse						
Ain	1	Chaley	Gorges de Chaley	oui		Suite à une étude environnementale contestée, la pratique est restreinte :- la pratique n'est autorisée que du 1er avril au 15 octobre- la pratique n'est autorisée qu'en aval du tunnel et	oui	présence de cascades de tuff, présence potentielle d'Ecrevisses à pieds blancs et Salamandre tachetée					oui	motif non explicite mais connu
Ain	1	Champagne-en-Valromey	Canyon des Gorges de la Brizes		oui	La descente sur le " pain de sucre " est interdite par arrêté Municipal								
Ain	1	Serrières-de-Briord	Canyon de Treffond-Pernaz	oui		Il définit de manière précise les parties praticables et pose une interdiction partielle pour la protection du milieu. La pratique de descente de canyon est interdite au mois d'Août et du 1er	oui	la sécheresse accentue la fragilité du milieu						
Ain	1	Surjoux	Canyon de la Vezeronce	oui		Canyon interdit à la descente du 1er mars au 30 septembre par arrêté de biotope (écrevisses à pied blanc, crapaud sonore à ventre jaune, truite sauvage). =>voir p.106 du guides	oui	protection faune aquatique (écrevisses à pied blanc, crapaud sonore à ventre jaune, truite sauvage).						
Ain	1	Villebois	Canyon du Rheby	oui		Il définit de manière précise les parties praticables et pose une interdiction partielle pour la protection du milieu. La pratique de descente de canyon est interdite au mois d'Août et du 1er	oui	la sécheresse accentue la fragilité du milieu						
Ain	1	Cleyzieu	Canyon du Bief Ravinet	obsolète										
Ain	1	Vieu en Valromey	Cascades de Cerveyrieu	obsolète			oui	problème de sécheresse						
Ain	1	Belmont-Luthézieu	Gorge de Thurignin	obsolète										
Ain	1	Belmont-Luthézieu	Gorge du Pont à Favre	obsolète										
Ain	1	Belmont-Luthézieu	Canyon fossile de Cerveyrieu	obsolète										
Ain	1	Bénonces	Cascades de Luizet	obsolète										
Ain	1	Burbanche	Cascades du Bief de la Valouse	obsolète										
Ain	1	Champfromier	Canyon de la Semine amont	obsolète				il y un conventionnement						
Ain	1	Contrevoz	Canyon du Biez des Cruies	obsolète										
Ain	1	Hauteville-Lompnes	Cascades de Charabotte	obsolète										
Ain	1	Hauteville-Lompnes	Cascades du Trou de la Marmite	obsolète										
Ain	1	Marchamp	Gorges de la Brive	obsolète										

Arrêtés concernant les canyons en Rhone-Alpes

Ain	1	Rossillon	Ruisseau du Pointay	obsolète										
Ain	1	Saint-Sorlin-en-Bugey	Canyon des Cuves du Buizin	obsolète		La pratique du canyonisme est interdite pour des raisons de sécheresse, jusqu'au 15 septembre, sauf évolution. Pour infos, l'amende est de 1500 €, 3000 € en cas de	oui	la sécheresse accentue la fragilité du milieu						
Ain	1	Vieu	Canyon du Groin	obsolète										
Ain	1	Virieu-le-Grand	Cascades de Faterieu	obsolète										
Ain	1	Boyeux-Saint-Jérôme	Canyon de la Fouge		abrogé				oui	sécurité suite à accident				
Isère	38	Saint Beron	Gorges de Chaille	oui		La présence d'activité et de toute personne est interdite dans le lit du Guiers, à l'aval du barrage de Chailles, dans les zones suivantes:-20m en amont et 50m en aval du déversoir du			oui	présence barrage et lâchers d'eau				
Isère	38	Engins	Canyon du Furon I	oui		Suite à la convention FFME-EDF, une échelle débitmétrique tricolore (zone rouge pour indiquer des conditions de fort débit et donc déconseillées, orange pour une pratique réservée à un			oui	présence barrage Edf et lâchers d'eau				
Isère	38	Malleval-en-Vercors	Canyon du Moulin		oui	Descente du canyon interdite	oui	cascade de tuff (et peut-être aussi Ecrevisse à pattes blanches)						
Isère	38	Quaix-en-Chartreuse	Canyon de l'Infernet		oui	L'accès à l'infernet par le canal à l'aval est interdit, ainsi que la baignade dans la dernière vasque.			oui					
Isère	38	Rencurel	Gorges de la Bourne	oui		Descente interdite du canyon			oui	présence barrage Edf et lâchers d'eau				
Isère	38	Rovon	Canyon des Ecouges II	oui		Par arrêt préfectoral n° 96-8519 du 16/12/1996 l'accès à la Drevenne a été règlementé comme suit : Descente :- autorisée toute l'année entre le pont Chabert et la cascade- du Pont de	oui	reproduction truite fario						
Isère	38	Rovon	Canyon des Ecouges III - Les Gorgonnets	oui		Par arrêt préfectoral n° 96-8519 du 16/12/1996 l'accès à la Drevenne a été règlementé comme suit : Descente :- autorisée toute l'année entre le pont Chabert et la cascade- du Pont de	oui	reproduction truite fario				oui	respect du secteur pêché	
Isère	38	Saint-Andéol	Canyon Les Moules Marinières		oui	La pratique du canyon n'est autorisée que du 1er juillet au 30 septembre.								
Isère	38	Sassenage	Canyon du Furon II	oui		Suite à la convention FFME-EDF, une échelle débitmétrique tricolore (zone rouge pour indiquer des conditions de fort débit et donc déconseillées, orange pour une pratique réservée à un			oui	lâchers d'eau du fait de l'aménagement	oui	propriétaire interdisait		
Isère	38	Rovon	Canyon des Ecouges I	obsolète		Commanditée par le Conseil Général de l'Isère, une opération d'inspection de la falaise (entre le pont Chabert et le pont de la cascade) va avoir lieu les lundi 06, mardi 07 et mercredi 08			oui	risque d'éboulement ou de chute				
Isère	38	Sainte-Marie-du-Mont	Canyon du Ruisseau de l'Alloix		abrogé	L'arrêté du maire de St Vincent de Mercuze en date du 16 mai 2000 a été suspendu par le tribunal administratif de Grenoble, le 14 février 2001.								
Savoie	73	Bâthie	Canyon du Benetant		oui	1. Période de pratique et secteur concernéLa descente est autorisée du 1er juin au 30 septembre. Elle est interdite en cas de fort risque d'orage.Le tronçon du torrent autorisé s'étend de			oui	présence barrage (opérations de				
Savoie	73	Bonneval-sur-Arc	Canyon de l'Ecot		oui	- Interdit le jeudi (chasse du barrage).- Autorisé les autres jours, sortie obligatoire avant 14h (débordement du barrage)			oui	présence barrage (opérations de				
Savoie	73	Cevins	Cascade du Dard		oui	Arrêté municipal (Cevins) du 00 ?? 1998La présence de toute personne et la pratique de toute activité est interdite dans le cours d'eau du Dard sur le territoire de la commune de Cevins								

Arrêtés concernant les canyons en Rhone-Alpes

Savoie	73	Léchère	Canyon de Pussy - le grand nant		oui	- Rappel interdit du pont.- sortie obligatoire avant le rejet (à la fin de la première partie).- 2nde partie interdite.			oui	rejet station épuration				
Savoie	73	Léchère	Canyon de Pussy - le grand nant		oui	- Rappel interdit du pont.- sortie obligatoire avant le rejet (à la fin de la première partie).- 2nde partie interdite.			oui	rejet station épuration				
Savoie	73	Saint-Franc	Canyon des Gorges de Chailles - Guiers	oui		a présence d'activité et de toute personne est interdite dans le lit du Guiers, à l'aval du barrage de Chailles, dans les zones suivantes:-20m en amont et 50m en aval du déversoir du			oui	présence barrage à l'amont				
Savoie	73	Attignat-Oncin	Canyon du Grenant		obsolète	Descente du canyon était interdite pour raison de sécheresse	oui	la sécheresse accentue la fragilité du milieu						
Savoie	73	Bellecombe-en-Bauges	Canyon du Pont du Diable		abrogé	Des arbres tombés en travers de la gorge avait provoqué un premier arrêté municipal d'interdiction. Pendant le nettoyage du canyon, un fayard de grande taille s'est abattu sur le pont,			oui	Arbres tombés, ...				
Haute-Savoie	74	Mont-Saxonnex	Gorges du bronze		oui	Cet arrêté ré-autorise la pratique du canyonisme dans ce canyon, grâce au travail mené par le Comité Départemental de Pilotage Canyon 74. Il fait suite à un arrêté d'interdiction.	oui	a priori, on peut considérer que le facteur sécheresse est relié à la fragilité du milieu dans ce cas	oui					
Haute-Savoie	74	Servoz	Canyon de la Diosaz		oui	La Diosaz est un torrent utilisé pour la production hydroélectrique depuis 1953. Il est équipé de deux barrages: - le barrage de Bajulaz, situé en amont des gorges, dont les	?	ce canyon a aussi de multiples reconnaissances environnementales, mais cette raison n'est effectivement	oui	présence barrage à l'amont				
Haute-Savoie	74	Vacheresse	Canyon d'Ubine		oui	Juste réglementé avec informations sur la pratique : Article 4 : Le pratiquant respecte les itinéraires, les parking prévus; le milieu naturel et les autres usagers. Il ne modifie pas sauf			oui					
Haute-Savoie	74	Faverges	Montmin		oui	information sécurité et environnement[Extrait]Article 5 : Sports d'eau vive et baignadeAfin de préserver la faune et la flore aquatique, la pratique du canyoning est interdite dans les	oui	la sécheresse accentue la fragilité du milieu	oui					
Haute-Savoie	74	Arâches-la-Frasse	Canyon des Rots ou de la Balme	obsolète		En raison de la sécheresse, le canyon de Montmin, les Rots de Balme et les gorges du Bronze sont interdits à la pratique pour une durée de 3 mois, sauf changement des conditions	oui	la sécheresse accentue la fragilité du milieu						
Haute-Savoie	74	Samoëns	Canyon de Clévieux	obsolète										
Haute-Savoie	74	Bellevaux	Canyon de Bellevaux		obsolète	Dans le cadre de l'installation d'une via-ferrata, la commune mène des opérations de purge et de déroctage, et a pris un arrêté interdisant l'accès au chantier pour des raisons de			oui					



Mountain Wilderness
30

mountain**wilderness**

veille au maintien des équilibres

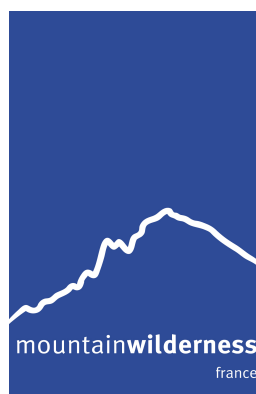
LA MONTAGNE ABRITE HOMMES ET MILIEUX NATURELS

remet en cause les pratiques déraisonnables

LA MONTAGNE N'EST PAS A VENDRE

propose des approches douces pour la montagne

LA MONTAGNE EST UN ESPACE FRAGILE



5, Place Bir-Hakeim – 38 000 Grenoble – tél. 04 76 01 89 08
www.mountainwilderness.fr – contact@mountainwilderness.fr

ASSOCIATION LOI 1901 RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE ET AGRÉÉE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT